

SuperSonic Imagine

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

TALENZ ARES AUDIT
26, boulevard Saint-Roch
B.P. 278
84011 Avignon cedex 1
706 621 590 R.C.S. Avignon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier-Nîmes

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SuperSonic Imagine

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SuperSonic Imagine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SuperSonic Imagine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés relative au soutien financier assuré par l'actionnaire majoritaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « 3.4 Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et la vérification de leur valeur actuelle, et contrôlé que les notes « 3.4 Immobilisations incorporelles » et « 8 Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Avignon et Montpellier, le 11 février 2021

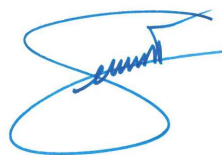
Les Commissaires aux Comptes

TALENZ ARES AUDIT



Johan Azalbert

ERNST & YOUNG et Autres



Xavier Senent



Frédérique Doineau

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31 déc 2020	31 déc 2019
Chiffre d'affaires	6	17 175	26 411
Autres revenus	7	2 058	343
Revenus		19 233	26 754
Coût des ventes	25	(10 501)	(14 303)
Marge brute	25	8 732	12 451
Marge brute sur chiffre d'affaires (1)	25	6 674	12 108
Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires (2)	25	38,86%	45,84%
Frais de recherche et développement	26	(3 235)	(2 894)
Frais commerciaux et de marketing	27	(14 654)	(12 319)
Frais généraux et administratifs	28	(5 229)	(4 039)
Frais des opérations	29	(1 778)	(1 634)
Autres produits / (charges) opérationnels	30	3	8
Résultat opérationnel courant		(16 161)	(8 426)
Autres produits / (charges) opérationnels non courants	31	(640)	(9 326)
Résultat opérationnel		(16 801)	(17 752)
Produits financiers	35	24	537
Charges financières	35	(3 134)	(5 277)
Résultat financier	35	(3 110)	(4 740)
Résultat avant impôts		(19 911)	(22 492)
Charge d'impôts sur le résultat	36	(11)	(16)
Résultat net		(19 922)	(22 508)
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		(19 922)	(22 508)
Participations ne conférant pas le contrôle			-
Résultat par action :			
De base (en euros)	37	(0,83)	(0,96)
Dilué (en euros)	37	(0,83)	(0,96)

(1) *Marge brute sur chiffre d'affaires = Chiffre d'affaires – Coûts des ventes*

(2) *Taux de marge brute sur chiffre d'affaires = Marge brute sur chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires*

État du résultat global consolidé

En milliers d'euros	31 déc 2020	31 déc 2019
Résultat net	(19 922)	(22 508)
Autres éléments du résultat global :		
Profits/(pertes) actuariels sur engagements de retraite	(39)	209
Effet d'impôt sur écarts actuariels		-
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	(39)	209
Différences de conversion	(1)	(30)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	(1)	(30)
Différences de conversion recyclées en résultat suite à la sortie de la filiale US	-	641
Autres éléments du résultat global	(41)	820
Total du résultat global	(19 963)	(21 688)
Résultat global revenant aux actionnaires de la Société	(19 963)	(21 688)
Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Total du résultat global	(19 963)	(21 688)

État de la situation financière consolidée

Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 déc 2020	31 déc 2019
Immobilisations incorporelles	8	17 276	16 526
Immobilisations corporelles	9	4 820	4 881
Droits d'utilisation au titre des contrats de location	10	318	541
Autres actifs non courants	11	2 676	2 505
Total des actifs non courants		25 090	24 453
Stocks	12	7 921	6 474
Clients et comptes rattachés	13	3 678	6 299
Autres actifs courants	14	996	1 982
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 414	6 508
Total des actifs courants		15 009	21 263
Total de l'actif		40 100	45 717

Passifs et capitaux propres

En milliers d'euros	Note	31 déc 2020	31 déc 2019
Capital	16.1	2 417	2 403
Primes d'émission	16.1	5 755	5 769
Réserves consolidées	16.4	(16 883)	5 500
Participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat	16.4	(19 922)	(22 508)
Total des capitaux propres		(28 632)	(8 836)
Dettes financières – Part long terme	18	54 580	39 829
Engagements de retraite	19	520	414
Provisions et autres passifs non courants	20	295	1 085
Passifs locatifs non courants	10	21	300
Total des passifs non courants		55 416	41 628
Dettes financières – Part court terme	18	761	3 178
Fournisseurs et dettes rattachées	21	3 513	4 076
Provisions et autres passifs courants	22	8 732	5 399
Passifs locatifs courants	10	310	272
Total des passifs courants		13 316	12 925
Total du passif		68 732	54 553
Total du passif et des capitaux propres		40 100	45 717

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Note	Part du Groupe					Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées et résultat part groupe	Total part groupe		
Au 1^{er} janvier 2019		2 341	19 366	(593)	(8 553)	12 562	-	12 562
Profits (pertes) actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	209	209	-	209
Variation des différences de conversion		-	-	610	-	610	-	610
Total des autres éléments du résultat global		-	-	610	209	820	-	820
Résultat de la période		-	-	-	(22 508)	(22 508)	-	(22 508)
Résultat global		0	0	610	(22 298)	(21 688)	-	(21 688)
Opérations sur le capital	16.1	61	-	-	-	61	-	61
Imputation de pertes sur la prime d'émission	16.1	-	(13 596)	-	13 596	-	-	-
Variations des actions auto détenues	16.3	-	-	-	8	8	-	8
Paiements fondés sur des actions	17	-	-	-	241	241	-	241
Divers		-	-	-	(19)	(19)	-	(19)
Au 31 décembre 2019		2 403	5 769	18	(17 025)	(8 836)	-	(8 836)

	Note	Part du Groupe					Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées et résultat part groupe	Total part groupe		
Au 1^{er} janvier 2020		2 403	5 769	18	(17 025)	(8 836)	-	(8 836)
Profits (pertes) actuariels sur engagements de retraite					(39)	(39)	-	(39)
Variation des différences de conversion				(1)		(1)	-	(1)
Total des autres éléments du résultat global				(1)	(39)	(41)	-	(41)
Résultat de la période					(19 922)	(19 922)	-	(19 922)
Résultat global				(1)	(19 962)	(19 963)	-	(19 963)
Opérations sur le capital	16.1	14	(14)			-	-	-
Variations des actions auto détenues	16.3					-	-	-
Palements fondés sur des actions	17				165	165	-	165
Au 31 décembre 2020		2 417	5 755	17	(36 822)	(28 632)	-	(28 632)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2020	31 déc 2019
Résultat net		(19 922)	(22 508)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Dotations aux amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	8/9/10	3 452	3 630
Variations des provisions pour risques et charges et provision retraite	19/22	79	88
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	30/35	81	656
(Produits) / Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	165	241
(Produits) / Charges d'intérêts, nets	35	3 093	5 162
Subvention sans incidence sur la trésorerie		(204)	-
Charge d'impôts sur le résultat	36	-	16
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle, avant variation du BFR		(13 256)	(12 714)
Stocks	24	(1 452)	(360)
Clients et comptes rattachés	24	2 626	2 622
Autres créances	24	986	(303)
Crédit d'impôt recherche et subventions d'exploitation	24	153	(1 075)
Fournisseurs et autres passifs	24	1 959	(1 397)
Variations du besoin en fonds de roulement :		4 272	(512)
Impôts sur le résultat payés			(10)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(8 984)	(13 236)
Opérations d'investissements :			
Acquisitions et production d'immobilisations corporelles	9	(893)	(703)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	8	(4 601)	(5 562)
Encaissement de crédit impôt recherche alloué aux frais de développement		1 282	2 438
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	73
Encaissements / décaissements d'immobilisations financières	11	101	(13)
Encaissement sur cession de filiale	42	-	2 469
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(4 111)	(1 297)
Opérations de financement :			
Produits des opérations sur le capital	16.1	30	31
Décaissement au titre des passifs locatifs	10	(430)	(453)
Souscription de dettes financières	18	20 500	36 836
Remboursements de dettes financières	18	(8 301)	(19 803)
Intérêts financiers décaissés	35	(2 718)	(4 052)
Acquisitions d'actions auto-détenues	16.3	-	8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		9 081	12 567
Variation de trésorerie nette		(4 014)	(1 967)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15	6 508	8 593
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie		(81)	(118)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15	2 414	6 508

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

1.1. Présentation du Groupe SuperSonic Imagine

SuperSonic Imagine est une société de technologie médicale (Medtech) spécialisée dans l'imagerie échographique. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise une plateforme échographique dont la technologie exclusive ultrarapide (UltraFast™) a donné naissance à de nouveaux modes d'imagerie, aujourd'hui devenus des standards dans le parcours de soins non-invasifs pour la caractérisation des maladies du sein, du foie ou de la prostate.

Le premier mode innovant UltraFast™ est l'élastographie ShearWave® (SWE™), qui permet aux médecins de visualiser et d'analyser instantanément la dureté des tissus, information capitale pour le diagnostic de nombreuses pathologies.

En 2018, SuperSonic Imagine a mis sur le marché la nouvelle génération de l'Aixplorer® : le MACH 30, suivie par le MACH 20 en 2019, version conçue pour cibler le segment milieu de gamme du marché de la radiologie, et tout dernièrement en juillet 2020 le MACH® 40 élargissant sa gamme de technologies ultrasonores avec son premier système premium. Ce nouvel échographe destiné au marché américain offre une excellente qualité d'image, des modes d'imagerie innovants et a été conçu pour améliorer l'efficacité et la précision.

L'Aixplorer MACH® introduit une nouvelle génération d'imagerie UltraFast™ permettant l'optimisation de l'ensemble des modes d'imagerie innovants : ShearWave PLUS, Doppler UltraFast™, Angio PL.U.S, TriVu.

Le Groupe est présent dans plus de 54 pays et ses principaux marchés sont la Chine, les États-Unis et la France.

Le Groupe est titulaire ou co-titulaire de nombreux brevets développés en propre, acquis, ou exploités dans le cadre de contrats de licence.

SuperSonic Imagine et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») commercialisent les produits de la gamme Aixplorer® depuis 2009.

Le Groupe sous traite la production des échographes qu'il commercialise.

SuperSonic Imagine S.A, société mère du Groupe, est une société anonyme à Conseil d'administration domiciliée en France. Son siège social se situe aux Jardins de la Duranne, 510 rue René Descartes, 13290 Aix-en-Provence, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 481 581 890 et cotée sur Euronext Growth Paris (ISIN FR0010526814 - ALSSI)

A la suite de l'acquisition hors marché, le 1er août 2019, d'un nombre total de 10.841.409 actions SuperSonic Imagine au prix de 1,50 euro par action (représentant à cette date environ 45,93% du capital et des droits de vote théoriques de la Société sur une base non diluée) , Hologic Hub Ltd. avait déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat sur les titres de la Société au même prix par action. Le 8 octobre 2019, l'Autorité des marchés financiers avait déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat visant les actions de la Société.

Suite à la clôture définitive de l'offre publique d'achat le 13 décembre 2019, Hologic Hub Ltd. détenait 19.186.609 actions de la Société représentant environ 79,85% du capital et des droits de vote de la Société. A la connaissance de la société, Hologic Hub Ltd. détenait au 31 décembre 2020, 19.501.413 actions de la société représentant environ 81% du capital et des droits de vote de la société sur la base du capital social de la société au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de son développement à l'international, le Groupe compte 5 filiales de distribution créées dans les pays suivants (voir Note 42) :

- (a) SuperSonic Imagine GmbH, Allemagne créée en mars 2008 ;
- (b) SuperSonic Imagine Ltd., Royaume Uni créée en mars 2008 ;
- (c) SuperSonic Imagine Srl, Italie créée en octobre 2009 ;

- (d) SuperSonic Imagine (H.K) Limited, Hong Kong créée en juin 2011 ; et
(e) Supersonic Imagine (Shanghai) Medical Devices Co. Ltd., Chine créée en décembre 2015.
- Le Groupe dispose également d'un bureau de représentation basé à Pékin, comprenant une équipe de plus de 50 personnes, en charge de l'animation du réseau de distributeur local.
- En décembre 2019, la Société avait cédé sa filiale américaine à la société Hologic Inc., société de droit américain détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Hologic Hub Ltd. (actionnaire majoritaire de la Société). L'ensemble des impacts de cette cession sur l'exercice 2019 ont été détaillés dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et en Note 42 ci-après.

1.2. Faits marquants de l'exercice

TRANSFERT VERS EURONEXT GROWTH

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 30 octobre 2020 à huis clos a approuvé le projet de transfert de la cotation des titres émis par la Société du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris.

Cette opération a permis à la Société de voir ses titres admis aux négociations sur un marché plus en rapport avec sa taille, sa capitalisation boursière et le niveau de son capital flottant. Le transfert vers Euronext Growth permettra en effet à la Société d'alléger les obligations et contraintes qui pèsent sur elle et, par voie de conséquence, de diminuer les coûts liés à sa cotation, tout en conservant aux actions leur caractère négociable sur un marché financier. Ce transfert permet également l'application du référentiel comptable français dès la publication des comptes semestriels au 30 juin 2021 de la Société.

La demande d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth a été approuvée par l'Euronext Listing Board en date du 18 décembre 2020.

A l'issue de la séance de bourse du 29 décembre 2020, les titres de la Société ont été radiés du marché réglementé Euronext à Paris et admis sur Euronext Growth à Paris à partir du 30 décembre 2020.

A compter du 30 décembre 2020, le nouveau code mnémorique de l'action SuperSonic Imagine est ALSSI. Le code ISIN demeure inchangé : FR0010526814.

Les principales conséquences de ce transfert sont détaillées en Note 16.

GOVERNANCE

Changement de Directeur Général

Lors de sa réunion du 23 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre un terme au mandat de Directeur Général de Madame Michèle Lesieur et de procéder à son remplacement par Monsieur Antoine Bara en qualité de Directeur Général. S'agissant des conditions financières liées à la fin du mandat de Directeur général de Madame Michèle Lesieur, la Société a indiqué que :

- la part fixe de sa rémunération annuelle au titre de l'exercice 2019 (d'un montant annuel brut de 275.000 euros) qui lui restait due au titre d'un rappel de paiement, ainsi que la part fixe de sa rémunération annuelle au titre de l'exercice 2020 (d'un montant annuel brut de 275.000 euros), calculée *pro rata temporis* du 1er janvier 2020 (date du début de l'exercice 2020) au 23 janvier 2020 (date de fin de son mandat), soit un montant brut total de 87.500 euros lui ont été versées ;
- les conditions de performances (basées sur le chiffre d'affaires, l'EBIDTA et le niveau de marge) qui en conditionnaient le versement n'étant pas remplies, Madame Michèle Lesieur n'a reçu aucune indemnité de départ ;
- Madame Michèle Lesieur a irrévocablement perdu, du fait de son départ, le bénéfice de ses droits liés à l'attribution d'actions gratuites de performance de la Société au titre des tranches non encore acquises (étant rappelé que le nombre total d'actions de performance acquises gratuitement par Madame Michèle Lesieur au 23 janvier 2020 s'élevait à 60.000 actions) ;

- le principe et le paiement intégral de son bonus 2019 (d'un montant total brut de 125.000 euros) dû au titre de la réalisation d'une opération de fusion ou d'acquisition de la Société (à savoir la réalisation en 2019 de l'acquisition du contrôle de la Société par Hologic Hub Ltd.) ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 16 juin 2020 conformément aux dispositions articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce.

Un accord transactionnel a été conclu le 29 janvier 2020 visant à mettre un terme définitif à un litige opposant la Société et Madame Michèle Lesieur suite au départ de cette dernière de son poste de Directeur général. Cet accord transactionnel, conclu dans les conditions prévues aux articles 1103, 1104, 2044 et suivants et 2052 du Code civil, prévoit, d'une part, le versement par la Société d'une indemnité transactionnelle d'un montant brut de 500.000 euros, en contrepartie de quoi Madame Michèle Lesieur a renoncé à toute réclamation au titre de ses fonctions et de leur cessation et, d'autre part, un engagement de non concurrence de la part de Madame Michèle Lesieur pour une période de 12 mois suivant la cessation complète de toute activité pour le compte de la Société et du Groupe, y compris à titre de consultant, en contrepartie du paiement d'une indemnité mensuelle brute de 8.333,33 euros.

Cet accord transactionnel a été approuvé par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 16 juin 2020. L'impact de cet accord transactionnel a été comptabilisé sur l'exercice 2020 en Autres charges opérationnelles non courantes (voir Note 31).

Indépendamment des différents montants qui précèdent, Madame Michèle Lesieur a accepté d'assister la Société en qualité de consultant, dans le cadre d'une mission spécifique distincte des fonctions qu'elle exerçait au sein de la Société, pour une durée de six mois à compter du 1^{er} février 2020. Le montant total des honoraires versés à ce titre pour la durée de cette mission était de 50.000 euros HT.

Suite à ce départ, Madame Michèle Lesieur a démissionné de l'ensemble des mandats sociaux qu'elle exerçait au sein des filiales de la Société et a été remplacée par Monsieur Michelangelo Stefani dans les filiales du Groupe situées en Italie¹, au Royaume-Unis, en Allemagne, à Shangai et à Hong-Kong.

Nomination d'un censeur du Conseil d'administration

Monsieur John LaViola, a été nommé par le Conseil d'administration de la Société en date du 17 mars 2020, censeur du Conseil d'administration avec effet immédiat, pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il a été décidé par le Conseil d'administration que le censeur ne percevrait aucune rémunération au titre de son mandat.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le censeur, qui avait été choisi à raison de ses compétences, avait pour mission d'étudier les questions que le Conseil d'administration, ou son président, soumet, pour avis, à son examen. Le censeur a pu assister aux séances du Conseil d'administration et prendre part aux délibérations avec voix consultative seulement. Le censeur n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat. La nomination de Monsieur John LaViola en qualité de censeur avait été ratifiée par l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 16 juin 2020.

Le Conseil d'administration a constaté lors de sa réunion du 19 janvier 2021, la démission de Monsieur John LaViola de son mandat de censeur.

¹ A la date d'arrêté des comptes, les formalités de nomination du nouveau dirigeant sont en cours.

Ratification de cooptations de membres du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 16 juin 2020, il a été décidé de ratifier les cooptations de :

- Madame Patricia Dolan, cooptée en qualité d'administrateur non indépendant en remplacement de Madame Danièle Guyot Caparros, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Monsieur Michelangelo Stefani, coopté en qualité d'administrateur non indépendant en remplacement de la société Mérieux Participations, représentée par Monsieur Thierry Chignon, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Monsieur Antoine Bara (Directeur Général de la Société depuis le 23 janvier 2020), coopté en qualité d'administrateur non indépendant en remplacement de la société Bpifrance Investissement, représentée par Monsieur Philippe Boucheron, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Madame Patricia Dolan a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 30 décembre 2020. Madame Souad Belarbi a été nommée pour la durée restant à courir du mandat de Madame Patricia Dolan, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il est précisé que la ratification de la cooptation de Madame Souad Belarbi en qualité d'administrateur sera soumise à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

FINANCEMENT

La Société et Hologic Hub Ltd. ont conclu différents avenants au contrat de prêt de type « revolving » conclu le 14 août 2019 :

- le 12 février 2020, un deuxième avenant a supprimé les cas d'accélération du remboursement de l'emprunt qui conserve ainsi une échéance au 12 août 2024 ;
- le 17 mars 2020, un troisième avenant a augmenté l'autorisation du montant maximum cumulé du contrat de prêt à 65 millions d'euros ; et
- le 23 juin 2020, un quatrième avenant a augmenté à nouveau l'autorisation du montant maximum cumulé du contrat de prêt à 67 millions d'euros.

Ce contrat de prêt a permis de rembourser l'ensemble des avances conditionnées et dettes financières hors groupe (hormis celles liées à la norme IFRS 16 Contrats de location) de la Société pour un montant de 8,3 millions d'euros sur le premier semestre 2020 (cf Note 18 ci-après).

L'en-cours de ce prêt est de 54,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Postérieurement à la clôture de l'exercice (voir Note 41), le montant maximum de ce prêt a été porté à 73 millions d'euros par avenant en date du 19 janvier 2021.

IMPACTS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Sur l'exercice 2020, la Société a constaté un recul de son activité sur ses marchés principaux en France, en Chine et aux États-Unis.

L'impact total sur l'activité de SuperSonic Imagine sur 2020 est estimé à environ 2,8 millions d'euros de pertes supplémentaires sur l'exercice. Cet impact est constitué par une baisse de 7,2 millions d'euros de

chiffre d'affaires Produits, par 2,4 millions d'euros d'économies sur le coût des ventes, et 2 millions d'euros d'économies sur les coûts de structure. Les coûts de structure principalement impactés sont les commissions, transports, coûts de promotion, et frais de voyage et d'animation. L'impact sur le chiffre d'affaires et sur les couts a été déterminé en comparant l'année N (2020) avec l'année N-1 (2019).

Concernant l'état de la situation financière, la Société a obtenu :

- de la part de l'URSSAF un décalage de paiement sur ses échéances d'avril à juin 2020 et d'Octobre à Novembre 2020, soit un montant de 1,5 million d'euros. Ce montant sera décaissé mensuellement sur l'année 2021.
- de la part de ses bailleurs français un décalage de paiement de ses échéances du 2ème trimestre 2020, réglées en fin au lieu du début de trimestre, pour un montant de 96 milliers d'euros.

La Société a accordé à deux de ses clients un décalage de paiements sur six mois de ses créances échues, pour un montant de 225 milliers d'euros à fin juin 2020, Ces créances ont été remboursées sur le second semestre 2020. Aucun autre délai n'a été accordé en raison du Covid sur l'année 2020.

La situation de trésorerie du Groupe (renforcée grâce au prêt « revolving » conclu entre Hologic Hub Ltd et la Société d'un montant cumulé maximum de 73 millions d'euros) permet au Groupe d'être en mesure de faire face aux incertitudes liées à l'épidémie en cours.

Le contexte économique mondial demeure extrêmement incertain, l'épidémie touche toutes les zones géographiques d'activité du Groupe et rend délicat toutes prévisions. Le Groupe n'est pas assuré qu'il ne sera pas plus sérieusement impacté, par les mesures de confinement et d'interdiction de visiter les professionnels de santé dans tous les autres pays où le Groupe est présent (particulièrement aux Etats-Unis qui sont lourdement frappés par la crise liée à l'épidémie de Covid-19). Dans ces conditions, les sociétés du Groupe pourraient voir leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et leur flux de trésorerie affectés, dans une mesure qui reste toujours difficile à apprécier à ce jour.

2. Base d'établissement des comptes consolidés IFRS de la Société

En date du 10 février 2021, le Conseil d'administration a arrêté les présents comptes consolidés. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à se réunir durant le premier semestre 2021.

2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2020. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception des nouvelles normes d'application décrites en Note 3 ci-dessous appliquées à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Société avait établi pour la première fois au 31 décembre 2011 des comptes consolidés selon les normes IFRS. Ces premiers comptes consolidés avaient été préparés en application de la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes Internationales d'information financière ». La date de transition adoptée par la Société est le 1^{er} janvier 2009. Le Groupe n'a utilisé aucune des exemptions prévues par la norme IFRS 1.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

L'euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 5.

2.2. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant une phase de recherche et de développement de plusieurs années, et par le financement de la force de vente. La Société est entrée depuis 2009 dans une phase de commercialisation active de ses produits ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2020 s'élevait à 2,4 millions d'euros ;
- Pour se doter des moyens financiers nécessaires et accompagner son développement et sa croissance, SuperSonic Imagine et Hologic Hub Ltd. ont conclu, le 14 août 2019, un contrat de prêt de type « revolving », amendé le 22 novembre 2019, le 12 février 2020, le 17 mars 2020 et le 23 juin 2020, pour un montant maximum cumulé de 67 millions d'euros. Postérieurement à la clôture de l'exercice (voir Note 41), le montant maximum de ce prêt a été porté à 73 millions d'euros par avenant en date du 19 janvier 2021. Le Groupe estime que ce contrat de prêt, ainsi que d'une façon plus générale le soutien financier assuré par l'actionnaire majoritaire Hologic, lui permet d'être en mesure de couvrir ses activités sur les 12 prochains mois à compter de la date de l'arrêté des présents comptes

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application décrites ci-dessous appliquées à compter du 1er janvier 2020.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire pour les comptes du Groupe à compter du 1er janvier 2020 :

- *Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS* publié le 6 décembre 2019 ;
- *Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition de « significatif »* publié le 10 décembre 2019 ;
- *Amendements à IAS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence*, publié le 16 janvier 2020 ;
- *Amendements à IFRS 16 – Covid 19 - Allègements de loyer*, publié le 28 mai 2020 (applicable à compter du 1^{er} juin 2020) ;
- *Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise* publié le 22 avril 2020.

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2020 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendements à IFRS10 et IAS28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa société associée ou sa coentreprise Date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS10 et IAS 28	<i>Reportée</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Contrats d'assurance	1/01/2023	ND
3	Amendement à IAS 16: Immobilisations corporelles - Produit avant utilisation prévue	1/01/2022	NC
4	Amendement à IAS 37: Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1/01/2022	NC
5	Amendements à IAS 1: Classement des passifs comme courants ou non courants	1/01/2022	NC
6	Annual Improvements to IFRS 2018-2020	1/01/2022	NC
6.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
6.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
6.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
7	Amendment to IFRS 4 – deferral of IFRS 9	01/01/2021	Q4/2020

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

3.1. Consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les pertes ou les profits sur cessions de filiales sont déterminés en comparant la juste valeur du prix de cession et la dernière valeur comptable consolidée de cette filiale à la date de perte de contrôle exclusif, et sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat financier. Les écarts de conversion cumulés comptabilisés

historiquement en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres sont alors recyclés et inclus dans le résultat de cession.

Le résultat global de cession comprend ainsi :

- le résultat lié aux intérêts cédés ; et
- le recyclage d'éléments antérieurement constatés directement en autres éléments du résultat global.

Dans la mesure où l'ensemble des filiales ont été créées par le Groupe, aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé depuis la création de la Société.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts ne conférant pas le contrôle ni participations dans une co-entreprise ou une entité associée.

3.2. Information sectorielle

Le Groupe, qui ne vend que les produits de la gamme Aixplorer®, opère principalement en France, aux États-Unis, en Asie, en Europe, ainsi qu'au Moyen-Orient.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont supportés en France. À ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la Société sont commercialisés. Par conséquent, la performance du Groupe est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont détaillés en Note 6.

3.3. Conversion des opérations en devises

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes « Produits financiers » ou « Charges financières » s'ils sont relatifs à des éléments financiers, et au sein des Autres produits/(charges) opérationnels s'ils sont relatifs à des éléments opérationnels.

c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens mensuels, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et

- Les différences de conversion résultant des deux points ci-dessus sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en Réserves de conversion dans les Réserves consolidées.

d) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. À ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global et dans les Réserves de conversion. Ils sont recyclés en résultat financier à la date de cession de l'investissement concerné.

3.4. Immobilisations incorporelles

a) Brevets et licences

Les technologies acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, déterminés sur la base de la durée de protection juridique de chaque technologie.

En cas de paiements sous la forme de redevances futures, une dette correspondant aux paiements minimums futurs actualisés est constatée en Autres passifs courants et non courants, en contrepartie du coût d'acquisition si les redevances futures sont estimables de façon fiable. Les redevances variables sont comptabilisées en charge dans la ligne Coût des ventes de l'exercice où elles sont encourues.

Les technologies acquises sont amorties au compte de résultat dans la ligne Frais de recherche et développement dans la mesure où elles sont utilisées dans le cadre de projets d'études.

Lorsqu'une technologie acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

b) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

En application de la norme IAS 38, les coûts correspondant aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe ; et
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les développements capitalisés, constitués pour l'essentiel de charges de personnel, sont amortis au compte de résultat dans la ligne Frais de recherche et développement, de façon linéaire sur la durée de vie estimée résiduelle du produit. Cette estimation de la durée de vie résiduelle est revue et le cas échéant ajustée à chaque clôture. Les frais de développement en cours sont testés annuellement pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à leur valeur comptable

c) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis qui sont amortis sur 12 mois, à l'exception de l'ERP qui est amorti sur sa durée prévue d'utilité. Les coûts liés à l'acquisition des licences

de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

3.5. Immobilisations corporelles

Les locaux du Groupe sont essentiellement constitués du siège social situé à Aix-en-Provence (France) et des locaux de la filiale chinoise à Shanghai. Aucun de ces locaux n'est détenu en propre.

Les équipements correspondent principalement à du matériel dédié aux activités de recherche et développement, ainsi qu'à des matériels de production mis à disposition du sous-traitant.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimées comme suit :

Installations et agencements	3 à 10 ans
Matériels et outillages de recherche	18 mois à 5 ans
Matériels et outillages de production	5 ans
Mobilier, matériels administratifs et informatique	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité de ces actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat.

3.6. Dépréciation des actifs non financiers et définition des unités génératrices de trésorerie retenues

Le Groupe ne détient aucun goodwill, aucun actif corporel ou incorporel non amortissable ou à durée de vie indéfinie.

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.7. Actifs financiers

a) Titres non consolidés

Les titres non consolidés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat, et le Groupe n'a pas fait le choix de l'option irrévocable, à la date d'application d'IFRS 9 ou lors de leur comptabilisation initiale, de les comptabiliser à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances non courant sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'événements pouvant survenir dans les douze

prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance. Les clients et les créances d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation sur la base du modèle simplifié d'IFRS 9.

3.8. Stocks

La production des échographes étant sous-traitée, le Groupe détient essentiellement des stocks de produits finis et de pièces détachées ainsi que le matériel de démonstration destiné à être vendu.

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, et comptabilisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Une dépréciation est constituée pour les références dont la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

3.9. Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant dans la mesure où leur échéance est inférieure à 12 mois.

Lors de leur comptabilisation initiale, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'événements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance. Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation sur la base du modèle simplifié d'IFRS 9.

3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend : les liquidités et dépôts à vue ; les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois ; les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités.

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste Actifs financiers courants ou non courants.

3.11. Capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires, qui sont toutes classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts le cas échéant.

Le Groupe a émis des instruments dilutifs qui sont pris en compte pour la détermination du résultat par action dilué (voir Note 37).

3.12. Instruments composés

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Lorsque la Société émet des bons de souscription d'actions (BSA) ne donnant pas lieu à la souscription d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, ces instruments

ne peuvent être qualifiés d'instruments de capital, et sont, en conséquence, présentés sur une ligne spécifique au bilan, et enregistrés à la juste valeur en conformité avec la norme IFRS 9. Les variations subséquentes de valeur sont constatées par le résultat en produits financiers ou en charges financières.

3.13. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les dettes financières comprennent à la clôture de l'exercice uniquement un prêt reçu de l'actionnaire majoritaire Hologic Hub Ltd ainsi que les passifs locatifs relatifs à l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.14. Avantages du personnel

- **Engagements de retraite**

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite.

En France, les engagements du Groupe auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

- **Indemnités de fin de contrat, de fin de mandat**

Des indemnités de licenciement sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin aux contrats de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de licenciement suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

3.15. Provisions

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

- **Provision garantie**

Les ventes faites par le Groupe sont assorties d'une période de garantie d'un an. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Les dotations et reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts directs des ventes.

Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

3.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

3.17. Reconnaissance des revenus

Qu'il s'agisse de ventes réalisées par le réseau de distributeurs ou par l'intermédiaire des commerciaux du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste identique, et conforme aux normes en vigueur en matière de reconnaissance des revenus et notamment de la norme IFRS 15 :

- **Revenus de la vente des systèmes**

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables ne comportant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre clause induisant un revenu décalé.

Les contrats du Groupe avec des clients pour la vente d'équipements comprennent généralement une seule obligation de performance.

Le Groupe a conclu que les produits de la vente d'équipements devraient être comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement.

Les distributeurs des produits ne bénéficient contractuellement d'aucun droit de retour des produits acquis, en dehors de la garantie légale de 12 mois consentie sur les produits.

- **Revenus des activités de service**

Le revenu des activités de service (principalement maintenance, service après-vente, extensions de garantie) est reconnu sur la période lorsque le service a été rendu et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable. Le revenu lié aux services de maintenance est étalé linéairement sur la durée contractuelle de la maintenance.

Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

- **Revenus liés à la technologie du groupe et aux partenariats industriels**

Les revenus liés à la technologie et aux partenariats industriels du groupe correspondent à une troisième source de revenus, ils correspondent à des droits d'accès à la technologie développée par le groupe ou des partenariats d'accès à cette technologie. Non récurrents par nature, ils sont à ce titre présentés sur une ligne distincte du compte de résultat en Autres revenus.

Ces revenus correspondent à des contrats, en nombre restreint, dont les produits sont reconnus suivant les termes et conditions négociés.

Chaque contrat fait l'objet d'une analyse technique conditionnant la reconnaissance du revenu à appliquer. En fonction de cette analyse, les produits associés pourront être reconnus intégralement à la signature du contrat, ou étalés sur les périodes concernées.

- **Provision garantie**

Les ventes de produits faites par le Groupe sont assorties d'une période de garantie d'un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise selon IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l'objet de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Les dotations et reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts directs des ventes.

Toutefois, dans certains contrats non standards, le Groupe fournit des garanties au-delà d'un an. Ces garanties sont comptabilisées comme des garanties de type de service et, par conséquent, sont comptabilisées comme des obligations d'exécution distinctes auquel le Groupe alloue une partie du prix de la transaction sur la base du prix de vente individuel relatif. Les produits sont ensuite comptabilisés au fil du temps en fonction du temps écoulé.

- **Coûts d'acquisition et d'exécution des contrats**

Les coûts marginaux d'acquisition des contrats clients sont capitalisés puis sont amortis lorsque la ou les obligations de performance du contrat sont satisfaites, et uniquement s'ils sont significatifs, ce qui n'est quasiment jamais le cas compte tenu de la nature des contrats du Groupe.

Les coûts d'exécution des contrats sont capitalisés si les coûts sont directement liés à un contrat en cours ou à un contrat identifiable anticipé ; et qu'ils génèrent ou améliorent une ressource nécessaire à la satisfaction d'obligations de performance dans le futur ; et qu'ils sont recouvrables. Ils sont amortis lorsque la ou les obligations de performance du contrat sont satisfaites.

3.18. Coût des ventes

Le poste Coûts des ventes inclut les charges directement imputables à la production des Aixplorer®, ainsi qu'aux prestations de services associées aux ventes. Cela regroupe principalement :

- Le coût des marchandises (achat des composants et assemblage) ;
- Le coût du département Production du Groupe qui assure notamment la chaîne d'approvisionnement ;
- La provision pour garantie des systèmes vendus ;
- Les redevances dues au titre des éléments technologiques que la Société exploite sous licences ; et
- Les provisions sur stocks pour obsolescence et mise au rebut.

3.19. Coût des frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing incluent principalement les coûts :

- De déploiement commercial ; et
- De développement de la force de vente associée.

Ils incluent également la plupart des frais généraux engagés par les filiales commerciales.

3.20. Coût des frais généraux et administratif

Les frais et généraux et administratifs incluent principalement les coûts :

- Des salaires des départements direction générale, direction administrative et financière, informatique, affaires réglementaires et qualité ; et
- Des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants et les autres coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité (obtention des certifications pour les produits du Groupe) ainsi que les coûts d'assurance et de loyers (à l'exclusion de ceux pris en compte en frais commerciaux et de marketing).

3.21. Coût des opérations

La société a souhaité suivre et présenter le département « Opérations » du Groupe. Ce département englobe principalement la branche industrielle de l'entreprise.

Sa fonction se détaille ainsi :

- Définir la politique en matière de production industrielle en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise ;
- Effectuer les choix d'investissement concernant l'outil de production ;
- Optimiser de façon transversale les moyens de production : piloter la mise en œuvre d'un système d'information, développer les synergies entre les sites de production... ;
- Conclure des partenariats industriels ; et
- Piloter la politique d'achats et de sous-traitance industrielle de l'entreprise.

Les frais d'opérations incluent principalement les coûts des départements : « achats », « logistique », « satisfaction client », « administration des ventes » et la branche « Service » du Groupe.

3.22. Crédits d'impôts et autres subventions publiques

Les crédits d'impôts (Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation) sont octroyés par l'Administration pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en diminution des charges comptabilisées en compte de résultat lorsque

(i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

La partie du crédit d'impôt recherche relative aux frais de développement capitalisés est considérée comme une subvention d'investissement et est comptabilisée en déduction de l'actif incorporel.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en Autres actifs courants ou non courants en fonction des échéances attendues des encaissements.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des Frais de recherche et développement (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en réduction des frais de recherche et développement) s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en Dettes financières et évalué au coût amorti. Dans la mesure où la Société ne paie aucun intérêt sur ces avances, elles ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur, c'est-à-dire avec une décote correspondant au taux de marché, de manière à ramener son taux d'intérêt effectif à celui d'une dette normale. L'écart entre la juste valeur de l'avance et son montant nominal constitue une subvention constatée en réduction des frais de recherche et développement au fur et à mesure de l'engagement des dépenses subventionnées.

3.23. Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2018 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir en annexe relatifs aux contrats de location et requiert que les preneurs comptabilisent leurs contrats de location en vertu d'un modèle unique directement au bilan, sans distinction entre location financement et location simple.

Un contrat de location implique d'une part, la présence d'un actif identifié, et d'autre part, le contrôle par le Groupe du droit d'utilisation sur cet actif. Le contrôle du droit d'utilisation est reconnu au Groupe lorsque celui-ci peut bénéficier de la quasi-totalité des avantages procurés par l'actif pendant la durée de la location et qu'il a le droit de décider l'objectif de l'utilisation de l'actif et la manière de l'utiliser.

À la date d'entrée en vigueur du bail, le Groupe reconnaît :

- une dette (= le passif locatif), correspondant à la somme actualisée des paiements restant à effectuer depuis le début du contrat jusqu'à son terme, ces paiements comprenant les loyers fixes et, le cas échéant, les sommes à payer du fait de l'exercice d'options, les garanties de valeur résiduelle, et actualisée au taux d'endettement marginal du Groupe, et
- un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail (= le droit d'utilisation de l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations), évalué initialement pour le montant de la dette comptabilisée au passif. Sont ajoutés à ce montant les paiements déjà effectués par le preneur, les coûts de mise en place du bail et les frais futurs de remise en état.

Le Groupe comptabilise ensuite séparément les intérêts sur le passif locatif et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La dette de loyer, une fois évaluée initialement, est comptabilisée selon une technique proche du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Il en résulte une charge d'intérêts correspondant à l'application du taux d'actualisation initial au montant de la dette à l'ouverture de l'exercice. Les paiements effectués par le Groupe sont déduits du montant de la dette. Le droit d'utilisation est amorti et déprécié selon les dispositions respectives d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». S'agissant des amortissements, leur durée ne peut excéder celle de la location si le Groupe n'est pas appelé à devenir propriétaire de l'actif sous-jacent.

Le Groupe applique les exemptions facultatives suivantes :

- exemption pour les locations de courte durée de moins de 12 mois pour certaines catégories d'actif ; et
- exemption pour les locations d'actifs de faible valeur (moins de 5,000 dollars américains valeur à neuf).

Le Groupe a fait le choix de ne pas séparer les composantes non-locatives car il considère qu'elles ne sont pas significatives.

La présentation au bilan du droit d'utilisation et de la dette se fait sur des lignes distinctes.

L'évaluation ultérieure du droit d'utilisation est comptabilisée selon le modèle du coût.

Le Groupe réévalue l'obligation locative à la survenance de certains événements (par exemple la durée du contrat de location, une variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer les paiements). Le Groupe ajuste alors le montant du passif locatif par un ajustement à l'actif du droit d'utilisation.

3.24. Paiements fondés sur des actions

- **Plans réglés en instruments de capitaux propres :**

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels il reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes Capital (valeur nominale) et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

- **Plans réglés en trésorerie :**

Le Groupe a mis en place deux plans de rémunération, pour lesquels il reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. Le règlement de ces plans s'effectuera en trésorerie, mais le montant à régler est indexé sur le cours de l'action. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges, la dette idoine est comptabilisée en Autres passifs courants ou non courants selon leur échéance, et conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Lorsque les instruments sont exercés, la Société ne crée pas d'action mais verse en trésorerie les montants dus. Le cas échéant, elle réduit la dette correspondante.

3.25. Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés. L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en Autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé respectivement dans les Autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la

transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

L'impôt différé provenant des écarts temporaires liés à des investissements dans des filiales est comptabilisé, sauf lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera est contrôlée par le Groupe et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'éteindra pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur l'entité imposable ou sur différentes entités imposables, s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

En application de l'interprétation IFRIC 23, s'il n'est pas probable qu'un traitement sera accepté par les autorités fiscales, les incertitudes relatives à la comptabilisation des impôts sur les résultats sont reflétées dans la détermination des actifs et passifs d'impôts en utilisant la méthode la plus prédictive de la résolution de l'incertitude (montant le plus probable ou moyenne pondérée des différents scénarios possibles).

3.26. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions ordinaires émises après déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues, ajusté des effets des actions potentielles ayant un effet dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

3.27. Résultat opérationnel non courant

La rubrique Autres produits / (charges) opérationnels non courants n'est alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de la Société. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

Elle peut inclure, par exemple :

- Une plus ou moins-value de cession - ou une dépréciation - importante et inhabituelle d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- Certaines charges de restructuration ou de réorganisation qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant ; et
- D'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Les éléments de nature identique à ceux cités ci-dessus et qui ne répondraient pas aux caractéristiques énoncées sont classés dans le résultat opérationnel courant.

4. Gestion des risques financiers

4.1. Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

- **Risque de change**

Le Groupe exerçant ses activités à l'international, il est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises différentes de l'Euro, la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la Société.

Le résultat opérationnel, les actifs des entités étrangères (hong-kongaise, chinoise et britannique) ainsi que les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité EUR/USD.

L'ensemble des ventes du Groupe est libellé en EUR à l'exception des ventes en Chine, ainsi que celles au groupe Hologic aux États-Unis, réalisées en dollars.

L'exposition du Groupe à la variation des taux de change EUR/USD est limitée dans la mesure où les sommes collectées en dollar couvrent les factures fournisseurs dans cette même devise.

Au cours des périodes présentées, le Groupe n'a réalisé aucune opération de couverture.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Le risque de crédits clients fait l'objet d'un suivi individualisé par la direction, et donne lieu, pour une partie des créances export, à la souscription d'une couverture d'assurance adaptée.

- **Risque de liquidité**

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels sont établis sur une base mensuelle et prennent en compte les plans de financement du Groupe. Le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

5. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant

ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

- Continuité d'exploitation

Confère Note 2.2.

- Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives à l'acquisition de technologies et aux travaux de développement des différentes versions de l'Aixplorer® ainsi que des nouveaux produits MACH 30 et MACH 20. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui est revue à chaque clôture.

La nécessité de déprécier les immobilisations incorporelles est vérifiée lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Une estimation de la valeur recouvrable est alors effectuée.

À la clôture au 31 décembre 2020, la direction a considéré qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur et que la valeur des immobilisations incorporelles demeurait justifiée.

Une perte a été constatée au 31 décembre 2019 à hauteur de la valeur nette comptable des éléments d'actifs incorporels mis au rebut lié à l'arrêt du projet de changement d'ERP suite à la prise de participation majoritaire de la société Hologic, soit 1,2 million d'euros.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options de souscription d'actions permettant de souscrire des actions de la Société, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe et à des personnes liées avec la Société par un contrat de consultant. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option et/ou sur le modèle Black & Scholes, qui prennent en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en Note 17.

- Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

6. Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires par type de produits se décompose de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	%	31 déc 2019	%
Ventes de biens	14 596	85%	22 540	85%
Ventes de services	2 579	15%	3 871	15%
Total	17 175	100%	26 411	100%

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	%	31 déc 2019	%
EMEA	6 146	36%	8 634	33%
Amériques	1 533	9%	3 817	14%
Asie	9 496	55%	13 960	53%
Total	17 175	100%	26 411	100%

Au cours de l'exercice 2020, les pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% de son chiffre d'affaires sont la Chine (7,075 milliers d'euros), les États-Unis (1,463 milliers d'euros), et la France (2,824 milliers d'euros).

Au cours de l'exercice 2019, les pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% de son chiffre d'affaires sont la Chine (12,796 milliers d'euros), les États-Unis (3,795 milliers d'euros), et la France (3,530 milliers d'euros).

Les cinq clients les plus importants du Groupe représentaient ensemble respectivement 51% et 56% du chiffre d'affaires consolidé pour les années 2020 et 2019.

Trois clients (chinois), rattachés au secteur de l'Asie, représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe chacun, avec un montant facturé pour les trois clients de 6,372 milliers d'euros sur l'exercice 2020.

En 2019, le client qui représentait plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé était également rattaché au secteur de l'Asie, avec montant facturé de 8,799 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires par canal de distribution se décompose de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	%	31 déc 2019	%
Direct	9 899	58%	20 766	79%
Distributeurs	7 275	42%	5 645	21%
Total	17 175	100%	26 411	100%

La répartition des actifs corporels et incorporels (hors droits d'utilisations selon IFRS 16) par secteur géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
EMEA	22 091	21 355
Amérique		
Asie	5	53
Total	22 096	21 407

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou selon le lieu où la prestation de services est rendue (destination des ventes). Les actifs corporels et incorporels sont ventilés selon leur localisation géographique.

7. Autres revenus

Les autres revenus sont constitués essentiellement par des produits liés à la technologie du Groupe et aux partenariats industriels, non récurrents par nature, car ne rentrant pas dans le cadre de l'activité courante soit au 31 décembre 2020 :

- Un contrat de partenariat pour 135 milliers d'euros
- divers revenus (prestations, royalties) pour 136 milliers d'euros
- des management fees refacturées à Hologic et ses filiales pour 1,787 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Autres revenus	2 058	343

8. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2020, les coûts de développements d'un montant cumulé brut de 29,715 milliers d'euros et nets de 16,458 milliers d'euros sont principalement relatifs aux développements des versions d'Aixplorer® V3 à Ultimate (amortis linéairement jusque fin 2021), ainsi qu'aux dépenses immobilisées au titre de la nouvelle génération d'échographe Aixplorer MACH amortie depuis début octobre 2018 (date de sa première commercialisation) sur une durée d'utilité de 12 ans.

Le montant des frais de développement internes immobilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 2,587 milliers d'euros, correspondant exclusivement à la nouvelle version de l'Aixplorer MACH® 30 ainsi que de MACH 20, contre 3,472 milliers immobilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le montant des acquisitions des autres immobilisations incorporelles au titre de la période s'élève à 303 milliers d'euros, principalement constitué de frais engagés pour la phase de développement dans le projet de changement d'ERP.

Une perte avait été constatée au 31 décembre 2019 à hauteur de la valeur nette comptable des éléments d'actifs incorporels cédés mis au rebut lié à l'arrêt d'un ancien projet de changement d'ERP suite à la prise de participation majoritaire de la société Hologic, soit 1,270 milliers d'euros.

Il n'y a pas eu de constatation d'autre perte de valeur au cours des périodes présentées. L'impact de la crise COVID, n'a pas mis en évidence d'indice de perte de valeur car le management n'a pas remis en cause les projections d'activité à moyen-long terme.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse de la manière suivante sur les deux derniers exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets / licences /logiciels	Frais de développement	Total
Exercice clos le 31 décembre 2020			
Montant à l'ouverture	699	15 828	16 526
Acquisitions	303	2 587	2 891
Dotations aux amortissements	(183)	(1 957)	(2 140)
Montant à la clôture	818	16 458	17 277
Au 31 décembre 2020			
Valeur brute	3 653	29 715	33 368
Amortissements cumulés	(2 834)	(13 257)	(16 091)
Valeur nette	818	16 458	17 277

<i>En milliers d'euros</i>	Brevets / licences	Frais de développement	Total
Exercice clos le 31 décembre 2019			
Montant à l'ouverture	1 386	14 663	16 049
Acquisitions	801	3 475	4 276
Mise au rebut / cession	(1 270)		(1 270)
Dotations aux amortissements	(219)	(2 310)	(2 529)
Montant à la clôture	698	15 828	16 526
Au 31 décembre 2019			
Valeur brute	3 512	27 128	30 640
Amortissements cumulés	(2 814)	(11 300)	(14 114)
Valeur nette	698	15 828	16 526

Les frais de développement internes activés se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Personnel	2 830	3 232
Honoraires, Services extérieurs	94	82
Frais de voyage et d'animation	18	41
Dotation aux provisions et amortissements	1 005	940
Achats et consommables	-	-
Autres	348	460
Sous total dépenses	4 295	4 755
Subventions d'exploitation	-	-
Crédit d'impôt recherche	(1 708)	(1 282)
Sous total produits	(1 708)	(1 282)
Coûts de développement activés	2 587	3 472

9. Immobilisations corporelles

Sur l'année 2019, ainsi que sur l'année 2020, la Société a principalement acheté du matériel de recherche et du matériel de production (banc de test, jeu de contrôle, divers outillages...).

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse de la manière suivante pour les deux derniers exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	Matériel, outillage, équipements technique	Matériel de bureau et informatique	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2020				
Montant à l'ouverture	4 808	54	20	4 881
Acquisitions	661	217	28	906
Cessions	(84)	-	-	(84)
Dotations aux amortissements	(800)	(73)	(9)	(882)
Écarts de conversion	(0)	(2)	(0)	(2)
Montant net à la clôture	4 585	195	39	4 820
Au 31 décembre 2020				
Valeur brute	11 204	1 320	793	13 317
Amortissements cumulés	(6 619)	(1 125)	(754)	(8 497)
Valeur nette	4 585	195	39	4 820

<i>En milliers d'euros</i>	Matériel, outillage, équipements technique	Matériel de bureau et informatique	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Montant à l'ouverture	4 748	90	28	4 865
Acquisitions	699	-	5	704
Cessions	(4)	(2)	-	(6)
Dotations aux amortissements	(630)	(30)	(13)	(673)
Sortie de périmètre	(5)	(5)	-	(10)
Écarts de conversion	-	-	-	-
Montant net à la clôture	4 808	54	20	4 881
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	10 627	1 105	814	12 546
Amortissements cumulés	(5 819)	(1 052)	(794)	(7 665)
Valeur nette	4 808	54	20	4 881

10. Droits d'utilisation et passifs locatifs liés aux contrats de location

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2019	Nouveaux contrats souscrits	Reclassements	Sorties liées aux fins de contrats	31 décembre 2020
Bâtiments	472	16	178	-	666
Equipements	33	-	30	-	63
Véhicules	289	15	(7)	(88)	210
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - BRUT	795	32	201	(88)	939

	31 déc. 2019	Dotations aux amortissements de la période	Reclassements	Sorties liées aux fins de contrats	31 décembre 2020
Bâtiments	(92)	(325)	(27)	-	(444)
Equipements	(18)	(19)	(6)	-	(44)
Véhicules	(144)	(85)	6	88	(134)
Total des amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location	(253)	(430)	(26)	88	(621)
Bâtiments	380				222
Equipements	15				20
Véhicules	147				76
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - NET	542	-	-	-	318

La dette sur obligations locatives au titre des contrats s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2019	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Reclassements	Paiements en capital	31 décembre 2020
Bâtiments	433	16	101	(324)	225
Equipements	5		36	(20)	21
Véhicules	135	15	20	(85)	85
Total des dettes sur obligations locatives	572	32	157	(430)	330
Dont part courante	272				310
Dont part non courante	300				21

Les droits d'utilisation s'élèvent au 31 décembre 2020 à 939 milliers d'euros brut et 318 milliers d'euros nets et concernent les éléments suivants en brut:

- Bâtiments 666 milliers d'euros relatifs aux locaux occupés par les différentes entités du Groupe à Aix-en-Provence, et en Chine.
- Equipements 63 milliers d'euros
- Véhicules 210 milliers d'euros

Leur durée moyenne résiduelle à compter du 31 décembre 2020 est de moins d'un an (9 mois sur les bâtiments et 6 mois sur les véhicules).

La dotation sur droits d'utilisation sur l'exercice 2020 s'élève à 430 milliers d'euros, l'amortissement en capital des passifs locatifs à 430 milliers d'euros, et les intérêts financiers à 23 milliers d'euros constatés dans le résultat financier.

La dotation sur droits d'utilisation sur l'exercice 2019 s'élevait à 426 milliers d'euros, l'amortissement en capital des passifs locatifs à 453 milliers d'euros, et les intérêts financiers à 64 milliers d'euros constatés dans le résultat financier.

La moyenne du taux marginal d'endettement utilisé pour l'actualisation de la dette sur les nouveaux contrats souscrits en 2020 est de 2% pour les bâtiments, et de 1% pour les équipements et véhicules. Aucune transaction de cession-bail n'est intervenue sur l'exercice.

Aucune convention de sous-location n'est en vigueur sur l'exercice.

Il n'existe pas de restrictions ou covenants inclus dans les contrats de location du Groupe.

Les charges comptabilisées relatives aux locations de courte durée et aux locations d'actifs de faible valeur unitaire non retraités selon IFRS 16 ne sont pas significatives sur l'exercice.

Le décalage de paiement de l'échéance du 2ème trimestre 2020 n'a pas eu d'impact significatif.

11. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31 déc 2020</i>	<i>31 déc 2019</i>
Titres de placement et trésorerie nantis	163	163
Dépôts versés	89	190
Actifs mis à la disposition du contrat de liquidité	74	74
Créance de Crédit Impôt Recherche	2 351	2 078
Total des Autres actifs non courants	2 676	2 505

Les actifs mis à la disposition dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 74 milliers d'euros. Le contrat de liquidité est décrit en Note 16.3.

La créance de CIR 2020 s'élevant à 2,351 milliers d'euros a été classée en Autres actifs non courants au 31 décembre 2020 car la Société ayant perdu son statut de PME communautaire suite à la prise de contrôle majoritaire par Hologic au cours de l'exercice 2019, la créance de CIR 2020 ne sera pas encaissable avant un délai de trois ans.

La créance de CIR 2019 s'élevant à 2,078 milliers d'euros a été encaissée au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2019, le montant du CIR au titre de l'exercice écoulé 2019 avait été en partie préfinancé à hauteur de 55% de sa valeur estimée soit 1,116 milliers d'euros. À ce titre figurait dans les comptes une dette financière à court terme de ce montant (voir Note 18). Aucun préfinancement n'a été mis en place sur le CIR 2020.

La créance d'impôt a évolué de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 déc. 2019</i>
Créances crédits d'impôts à l'ouverture	2 078	2 407
Encaissement crédits d'impôt	(2 078)	(2 407)
Crédits d'impôt de la période	2 351	2 078
Créances d'impôts à la clôture	2 351	2 078

12. Stocks

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Matières premières, pièces détachées	5 528	3 904
Produits en cours et finis	3 079	3 042
Matériels de démonstration	2 059	2 009
Total Stocks bruts	10 666	8 955
Dépréciation des stocks	(2 745)	(2 482)
Total Stocks nets	7 921	6 474

Les dépréciations de stock de la période correspondent principalement à des dépréciations d'articles défectueux ou retournés par les clients en attente d'une réparation éventuelle, ainsi qu'à la dépréciation linéaire des matériels de démonstration.

Les mouvements concernant la dépréciation des stocks sont comptabilisés en compte de résultat dans le coût des ventes et se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Au 1 ^{er} janvier	(2 482)	(2 363)
Variation de périmètre		82
Dotations dépréciations des stocks	(1 777)	(1 010)
Reprises dépréciations utilisées	1 514	810
Au 31 décembre	(2 745)	(2 482)

Les reprises de provisions utilisées correspondent à des stocks totalement provisionnés, obsolètes ou irréparables, qui ont été mis au rebut sur l'exercice.

13. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Clients et comptes rattachés	4 853	7 045
Dépréciations clients douteux	(1 176)	(745)
Clients et comptes rattachés, nets	3 678	6 299

Au 31 décembre 2020, 2,386 milliers d'euros de créances étaient échues, dont 1,176 milliers d'euros provisionnées, portant à 1,210 milliers d'euros de créances échues mais non dépréciées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels la Société a estimé qu'il n'y a pas de risque de non-recouvrement de ces créances.

Au 31 décembre 2019, 1,825 milliers d'euros de créances étaient échues, dont 744 milliers d'euros provisionnées, portant à 1,081 milliers d'euros de créances échues mais non dépréciées.

Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90+ jours
2020	4 853	2 529	466	57	93	1 707
2019	7 045	5 220	349	257	112	1 107

La valeur brute comptable des clients et comptes rattachés est libellée dans les devises suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Euro	3 425	4 074
Dollar US	1 387	2 971
Autres devises	41	-
Total	4 853	7 045

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le montant des créances clients à la clôture fait l'objet d'une clause de réserve de propriété prévue dans les conditions générales de vente, au bénéfice de la Société.

Les mouvements concernant la dépréciation des créances clients, courantes et non courantes, se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Ouverture	(745)	(1 906)
Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	(887)	(260)
Reprises dépréciations utilisées	-	1 127
Reprises dépréciations non utilisées	456	159
Variation de périmètre	-	135
Clôture	(1 176)	(745)

Le Groupe n'a pas identifié de pertes de valeurs supplémentaires significatives suite à la crise économique liée à la pandémie du Covid-19.

- **Actifs sur contrats clients**

La société avait des factures à établir au titre des contrats clients au 31 décembre 2020 pour 159 milliers d'euros et 4 milliers d'euros au 31 décembre 2019, inclus dans le poste Créances clients.

- **Passifs sur contrats clients**

Les produits constatés d'avance au titre des contrats clients s'élevaient à 1,107 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 983 milliers d'euros au 31 décembre 2019, inclus dans les postes Autres passifs non courants pour 290 milliers d'euros et Autres passifs courants pour 817 milliers d'euros.

Les avances versées par les clients et les comptes clients débiteurs s'élevaient à 2,647 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 458 milliers d'euros au 31 décembre 2019, inclus dans les postes Autres passifs courants.

La composante financement des contrats clients est non significative.

Les prises de commandes de la Société ne dépassent pas 12 mois dans leur réalisation.

14. Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
TVA à recevoir	182	633
Charges constatées d'avance	212	336
Avances fournisseurs et fournisseurs débiteurs	513	943
Capital appelé souscrit non versé	-	30
Autres créances	89	40
Total des autres actifs courants	996	1 982

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Disponibilités	2 406	6 500
Valeurs mobilières de placement	8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 414	6 508

Les disponibilités détenues en banque sont principalement détenues en euros pour 1,848 milliers d'euros, sur des comptes bancaires en USD détenus par la Société mère française pour 353 milliers d'euros, ainsi que 173 milliers d'euros dans la filiale chinoise et 3 milliers d'euros dans la filiale UK.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne dispose pas de lignes de trésorerie court terme bancaire non utilisées et dispose d'un encours maximum de 67 millions d'euros sur l'emprunt intragroupe, dont 54,6 millions d'euros ont été tirés au 31 décembre 2020.

16. Capitaux propres

Depuis le 10 avril 2014, les actions de la Société étaient admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext (Compartiment C) à Paris sous le code ISIN FR0010526814 et le mnémonique SSI.

Le transfert de la cotation des titres de la Société, du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est effectif depuis la séance de Bourse du 30 décembre 2020.

Cette opération vise à permettre à la Société de voir ses titres admis aux négociations sur un marché plus en rapport avec sa taille, sa capitalisation boursière et le niveau de son capital flottant. Le Transfert vers Euronext Growth Paris permet en effet à la Société d'alléger les obligations et contraintes qui pèsent sur elle et, par voie de conséquence, de diminuer les coûts liés à sa cotation, tout en conservant aux actions leur caractère négociable sur un marché financier.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de SuperSonic Imagine avait approuvé en date du 30 octobre 2020 ce projet de transfert de la cotation des titres de la société SuperSonic Imagine d'Euronext Paris vers Euronext Growth et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser ce transfert.

La demande d'admission des actions SuperSonic Imagine sur le marché Euronext Growth à Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 18 décembre 2020. La cotation des titres de la Société sur Euronext Growth Paris s'est effectuée dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

A compter du 30 décembre 2020, le nouveau code mnémonique de l'action SuperSonic Imagine est ALSSI. Le code ISIN demeure inchangé : FR0010526814.

Les principales conséquences de ce transfert sont les suivantes :

- En matière d'information périodique :
 - le rapport semestriel, comprenant les états financiers semestriels consolidés et un rapport d'activité afférent à ces états financiers semestriels, seront publiés dans les quatre mois suivant la fin du second trimestre de l'exercice social de la Société, au lieu du délai de trois mois suivant la fin du premier semestre de l'exercice applicable aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations

- sur un marché réglementé ; la revue des comptes semestriels par les contrôleurs légaux ne sera par ailleurs plus requise ;
- allègement des mentions requises au titre du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
 - libre choix entre les normes comptables françaises et les normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés de la Société. La Société entend choisir l'application du référentiel comptable français dès la publication de ses comptes semestriels au 30 juin 2021.
- En matière d'information permanente :
 - Euronext Growth étant un système multilatéral de négociation, la Société demeure soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché, et notamment aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (le « Règlement MAR »). Toute société cotée sur Euronext Growth doit s'assurer de la diffusion effective et intégrale de l'information dite réglementée.
 - En outre, les dirigeants de la Société et les personnes ayant un lien étroit avec eux demeurent soumis à l'obligation de déclarer les transactions effectuées sur les actions ou les titres de créance de la Société, conformément à l'article 19 du Règlement MAR.
 - En matière de protection des actionnaires minoritaires :

La Société est désormais soumise à la réglementation applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth, à savoir :

 - sauf dérogation, la protection des actionnaires minoritaires sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
 - seuls les franchissements, à la hausse ou à la baisse, des seuils de 50% et 95% du capital ou des droits de vote seront à déclarer à l'AMF et à la Société, sous réserve, le cas échéant, des franchissements de seuils statutaires à déclarer à la Société.
 - Toutefois, tant le droit des offres publiques que les obligations de déclaration de franchissement de seuils applicables aux sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé demeurent applicables pendant trois ans à compter de l'admission des titres de la Société sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.
 - En matière d'assemblées générales :

Le formalisme lié aux assemblées générales est légèrement assoupli, notamment sur les points suivants :

 - les documents relatifs aux assemblées générales fournis aux actionnaires devront être publiés sur le site internet de la Société, non plus 21 jours avant la date de l'assemblée mais uniquement à la date de la convocation ;
 - le communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ne sera plus requis ;
 - la mise en ligne sur le site internet de la Société du résultat des votes et du compte-rendu de l'assemblée générale ne sera plus requise.
 - En matière de rémunération des dirigeants :

La Société ne sera plus soumise au dispositif du say on pay, prévoyant le vote préalable des actionnaires sur la politique de rémunération des dirigeants, le vote a posteriori sur le rapport sur les rémunérations et l'approbation des rémunérations individuelles des dirigeants.
 - En matière de gouvernance :

La Société ne sera plus soumise aux dispositions prévues aux articles L. 823-19 et suivants du Code de commerce en matière de comité d'audit.
 - Sur la liquidité des titres :

Euronext Growth n'étant pas un marché réglementé, il peut résulter du transfert sur Euronext Growth à Paris une évolution de la liquidité de l'action différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

16.1. Capital social

Le nombre d'actions en circulation était de 24,029,494 au 31 décembre 2019. Sur l'exercice 2019, 612,559 actions nouvelles avaient été créées suite à l'exercice de stock options et de BSA (voir description des plans en Note 17), et 308 actions régularisées au titre de 2018.

Sur l'exercice 2020, 143,600 actions nouvelles ont été créées suite à l'attribution définitive d'une tranche d'actions gratuites. 1,335 actions nouvelles ont été créées suite à l'exercice de stock-options (voir description des plans en Note 17). Cela porte le nombre d'actions en circulation à 24,174,429 au 31 décembre 2020.

A la connaissance de la Société, Hologic Hub Ltd. détenait au 31 décembre 2020, 19,501,413 actions de la Société représentant environ 80,7% du capital et des droits de vote de la Société sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2020.

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'actions</i>	1^{er} jan 2020	Attribution définitive d'actions gratuites	Exercice de Stock options	31 déc. 2020
Actions ordinaires	24 029 494	143 600	1 335	24 174 429
Nombre total d'actions	24 029 494	143 600	1 335	24 174 429
<i>En milliers d'euros</i>				
Capital social	2 403	14	0	2 417
Prime d'émission	5 769	(14)	-	5 755

Variation du capital social sur les deux derniers exercices

Opération	Capital (en milliers d'euros)	Prime d'émission	Nombre d'actions
Au 1^{er} janvier 2019	2 342	19 365	23 416 627
Reclassement de report à nouveau en moins de la prime d'émission	0	(13 596)	0
Exercice Stock-options	58	0	576 225
Exercice de BSA	4	0	36 642
Au 31 décembre 2019	2 403	5 769	24 029 494
Exercice Stock-options	0	-	1 335
Attribution définitive d'actions gratuites	14	(14)	143 600
Au 31 décembre 2020	2 417	5 755	24 174 429

16.2. Dividendes

La Société n'a jamais distribué de dividendes et n'a pas l'intention de distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2020.

16.3. Contrat de liquidité

En date du 15 avril 2017, un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupont. Ce contrat a été conclu pour une période de 12 mois s'achevant le 14 avril 2018 et renouvelable par tacite reconduction.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 100,732, ainsi que 74 milliers d'euros de liquidités, contre 100,732 actions et 74 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de l'offre public d'achat initiée par la société Hologic Hub Ltd. sur les actions de la Société entre octobre et décembre 2019, le contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont a été suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction. Aucune variation n'a donc eu lieu sur l'exercice.

16.4. Réserves consolidées

Les réserves consolidées se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Au 1^{er} janvier	(17 008)	(9 146)
Résultat de l'exercice	(19 922)	(22 508)
Différences de conversion	(1)	610
Paiements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	165	241
Exercice de stock-options	-	-
Profits/(Pertes) actuarielles sur engagements de retraite	(39)	209
Variation des actions auto-détenues	-	8
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission	-	13 596
Divers	-	(19)
Au 31 décembre	(36 804)	(17 008)
Dont :		
Report à nouveau	(18 677)	3 688
Perte de l'exercice	(19 922)	(22 508)
Réserve légale	-	-
Actions auto-détenues	(626)	(626)
Résultat global accumulé	47	229
Paiements fondés sur des actions	2 374	2 209
Au 31 décembre	(36 804)	(17 008)

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe n'ayant généré aucun bénéfice dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

17. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué deux types d'instruments à certains dirigeants, salariés et à des personnes liées avec la Société par un contrat de consultant :

- des instruments dilutifs fondés sur des actions, tels que des options sur actions, des actions gratuites. Ces derniers sont décrits ci-dessous en Note 17.1 ; et
- des instruments non dilutifs et fondés sur des actions. Ces derniers sont décrits ci-dessous en Note 17.2.

Aucun nouveau plan n'a été attribué sur l'exercice 2020.

17.1. Instruments dilutifs fondés sur des actions

17.1.1. Conditions des plans attribués

Au 31 décembre 2020, les plans de paiements en actions suivants étaient toujours en vigueur :

Options ordinaires / Stock-options :

Plan -- Date d'attribution	Conditions d'acquisition	Prix d'exercice par action	Nombre d'instruments : attribués à l'origine Exercable au 31 déc 2020	Date d'expiration
Options Ordinaires 2013 4 octobre 2013	Exercables à hauteur de 25% à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de la date d'attribution, puis le solde à hauteur de 7,5% à l'expiration de chaque trimestre écoulé pendant 30 mois. ⁽¹⁾	0,10 €	381 250 21 258	4-oct.-23
Options AGA Exchange 2013 4 octobre 2013	Exercables à hauteur de 55% à la date d'attribution, puis le solde à hauteur de 7,5% de chaque trimestre calendaire écoulé à compter du 1 ^{er} octobre 2013. ⁽¹⁾	0,10 €	254 500 0	4-oct.-23
Options 09- 2014 19 septembre 2014	Exercable à hauteur de 6,25% des options à l'expiration de chaque période successive de 3 mois écoulée à compter de la date d'attribution et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.	8,18 € ⁽²⁾	411 850 105 689	18-sept.-24

(1) Suite à l'introduction en bourse en date du 9 avril 2014, ces instruments sont devenus immédiatement exerçables.

(2) Prix d'exercice ajusté à la suite de l'augmentation de capital de la Société en date du 15 mai 2017.

Actions gratuites :

Plan -- Date d'attribution	Conditions d'acquisition	Prix d'exercice par action	Nombre d'instruments attribués à l'origine	Date d'expiration
Actions Gratuites de performance 31 mars 2017	Acquises et livrées aux bénéficiaires par tranches égales de 20% à l'issue de périodes d'acquisition de 12, 24, 36, 48 et 60 mois à compter de l'Attribution. (1)	-	1 037 500	N/A
Actions Gratuites de performance Avril 2018	Acquises et livrées aux bénéficiaires par tranches égales de 20% à l'issue de périodes d'acquisition de 12, 24, 36, 48 et 60 mois à compter de l'Attribution. (1)	-	114 000	N/A

(1) Sauf cas exceptionnel apprécié avec l'accord du Conseil d'administration, tout bénéficiaire perd irrévocablement ses actions de performance au titre des tranches non encore acquises :

- En cas de démission effective avant la fin d'une période d'acquisition, la perte des actions de performance prendra effet au jour de la fin du contrat de travail ou du mandat social du bénéficiaire ;ou
- En cas de licenciement ou de révocation pour quel que motif que ce soit avant la fin de la période d'Acquisition, la perte des actions de performance prendra effet au jour de la notification du licenciement ou de la révocation selon le cas.

Pendant les périodes d'acquisition, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles. Les actions gratuites seront livrées à leurs bénéficiaires à l'expiration de cette période d'acquisition.

La livraison des actions de performance est réservée aux bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société ou d'une société liée sans interruption pendant la période d'acquisition pour chaque tranche, sauf cas particulier visé au plan.

En mars 2018, 207,500 actions nouvelles ont été créées pour la livraison de la première tranche du plan 2017, suite à l'atteinte des objectifs de performance.

En mars 2019, aucune actions nouvelles n'ont été créées pour la livraison de la deuxième tranche du plan 2017 car les conditions de performance n'ont pas été remplies.

En avril 2019, aucune actions nouvelles n'ont été créées pour la livraison de la première tranche du plan 2018 car les conditions de performance n'ont pas été remplies.

Les règlements des plans d'actions gratuites 2017 et 2018 incluaient la clause suivante : « En cas de prise de contrôle du capital social de la Société (tel que le terme est défini à l'article L. 233-3 du Code de commerce), la Condition de Performance ne trouvera plus à s'appliquer ; seules les stipulations du plan relatives à la condition de présence trouveront à s'appliquer. »

La prise de contrôle de la Société par le groupe Hologic au cours de l'exercice 2019 a donc supprimé toutes les conditions de performance qui existaient sur les plans d'actions gratuites attribués en 2017 et 2018.

Le nombre d'AGA devenus caduques sur l'exercice 2020 s'établit à 218,700 AGA et le nombre d'actions gratuites définitivement acquises en mars et avril 2020 sur les plans 2017 et 2018 s'élève à 143,600 actions. Elles ont été créées par prélèvement sur le compte de prime d'émission pour un montant de 14 millions d'euros.

17.1.2. Variations des en-cours des instruments dilutifs

a) Options de Souscription d'Actions / Stock-options

Le nombre de stock-options en circulation s'analyse comme suit :

OSA	2020		2019	
	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'OSA	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'OSA
Au 1 ^{er} janvier	6,76	128 282	0,20	701 174
Octroyés	-	-	-	-
Eteintes	-	-	-	-
Exercées	0,1	-1 335	0,10	-572 892
Au 31 décembre	6,83	126 947	6,76	128 282
Exercables	6,83	126 947	6,76	128 282

b) Actions gratuites

Le nombre d'actions gratuites en circulation s'analyse comme suit :

AGA	2020		2019	
	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'AGA	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'AGA
Au 1 ^{er} janvier	-	637 500	-	896 500
Octroyés	-	-	-	-
Caduques	-	-218 700	-	-259 000
Attribuées au cours de la période	-	-143 600	-	-
Au 31 décembre	-	275 200	-	637 500

17.1.3. Valorisation des plans

La valorisation des options de souscription d'actions et des actions gratuites s'analyse comme suit :

Plan	Modèle de valorisation	Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	Taux annuel d'intérêt sans risque	Volatilité attendue	Maturité attendue (années)	Décote d'incessibilité	Juste valeur unitaire (en euros)
Options ordinaires / Stock options :							
Options Ordinaires 2013	B&S et binomial	0,10	2,42%	35,00%	10	30,48%	0,030
Options AGA Exchange	B&S et binomial	0,10	2,42%	35,00%	10	30,48%	0,030
Options 09-2014	B&S	8,40	0,35%	37,51%	7	0,00%	3,980
Actions gratuites :							
Actions Gratuites de performance 2017		1,52					1,52 à 1,768
Actions Gratuites de performance 2018		1,768					1,768

Aucune hypothèse de turnover ni de distribution de dividende n'a été retenue pour la valorisation de ces instruments.

17.2. Instruments non dilutifs fondés sur des actions

En date du 1^{er} juillet 2014, le Groupe a accordé aux salariés du bureau de représentation chinois des Stock Appreciation Right (SAR).

Le principe en est le suivant :

Chacun des neuf bénéficiaires a reçu un nombre fixe de SAR, dont il acquiert les droits selon les modalités détaillées dans le tableau ci-dessous. Ces SAR sont exerçables jusqu'au 23 octobre 2023 (sous conditions de présence dans le Groupe).

Le Groupe versera à l'attributaire sur demande écrite, et pour chaque exercice des SAR attribués, le montant le plus faible entre les deux montants suivants :

- Le cours de bourse d'une action de la Société à la veille de la demande d'exercice, minoré de 0,10 euro ; et
- 20 euros.

A la date de la clôture, la valorisation des SAR attribués s'élève à 25 milliers d'euros, identique au 31 décembre 2019.

17.2.1. Conditions des plans attribués

Plan -- Date d'attribution	Conditions d'acquisition	Nombre d'instruments : attribués à l'origine. <i>Exercable au 31 déc. 2019</i>	Date d'expiration
Stock Appreciation Right			
SAR 07-2014 1 ^{er} juillet 2014	Exercables par tiers au 1 ^{er} juillet de chaque année (2014, 2015, 2016), ou immédiatement exercable en cas de changement de contrôle	10 000 10 000	23-oct.-23
SAR 07- 2014' 1 ^{er} juillet 2014	Exercables intégralement au 1 ^{er} juillet 2014.	5 000 5 000	23-oct.-23

17.2.2. Variations d'en-cours des instruments non dilutifs

SAR	2020	2019
	Nombre d'instruments	Nombre d'instruments
Au 1 ^{er} janvier	15 000	15 000
Octroyés	-	-
Caduques	-	-
Exercés	-	-
Échus	-	-
Au 31 décembre	15 000	15 000
Exercables	15 000	15 000

17.3. Charges des plans par exercice

La charge totale enregistrée au cours de l'année 2020 au titre des plans de paiement en actions s'est élevée à 165 milliers d'euros contre 244 milliers d'euros au cours de l'exercice 2019, en tenant compte des probabilités de présence.

Les charges reconnues dans les états financiers au cours des exercices écoulés se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2014 et antérieu rs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
AGA	20	-	-	321	199	244	165	949
Stock Options	443	30	-	-	-	-	-	473
SAR	113	(71)	3	(9)	(11)	-	-	25
Total	576	(41)	3	313	188	244	165	1 447

18. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 dec 2020	31 dec 2019
Non courant		
Avance remboursable – Tuce	0	204
Avance remboursable – Icare	0	1 725
Emprunt à long terme envers l'actionnaire majoritaire	54 580	34 080
Emprunts à long terme envers BPI	0	3 820
Total non courant	54 580	39 829
Courant		
Avance remb. Business France	0	15
Avance remboursable – Tuce	0	204
Emprunts bancaires à court terme	0	2 077
Part courante des emprunts BPI à long-terme	0	460
Intérêts courus sur emprunt envers l'actionnaire majoritaire	761	422
Total courant	761	3 178
Total Dettes financières	55 341	43 007

Les dettes financières se composent au 31 décembre 2020 d'un emprunt long terme (décrit ci-après en Note 18.1) auprès de l'actionnaire majoritaire Hologic Hub Ltd d'un montant de 55,3 millions d'euros, intérêts courus inclus.

Sur 2020, la Société a remboursé la totalité des dettes financières hors groupe pour un montant de 8.3 M€, grâce à une augmentation de 20,5 millions d'euros de l'emprunt intragroupe envers Hologic Hub Ltd décrit en Note 18.1. Le montant de remboursement de 8,3 millions d'euros se détaille comme suit :

- Avance remb. Business France 15 milliers d'euros
- Avance remboursable – Icare 1,725 milliers d'euros
- Avance remboursable – Tuce 408 milliers d'euros dont 204 milliers d'euros ayant fait l'objet d'un abandon, reconnu en subvention sur l'exercice
- Emprunts bancaires 2,077 milliers d'euros
- Emprunts BPI 4,280 milliers d'euros

La variation des dettes financières s'analyse comme suit sur l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	31 dec 2019	Souscription	Remboursement en numéraire	Provisions intérêts	Abandon de créance	31 dec 2020
Avance remb. Business France	15	-	(15)	-	-	-
Avance remboursable – Icare	1 725	-	(1 725)	-	-	-
Avance remboursable – Tuce	408	-	(204)	-	(204)	-
Emprunts bancaires à court terme	2 077	-	(2 077)	-	-	-
Emprunts BPI à long-terme	4 280	-	(4 280)	-	-	-
Emprunts à long terme envers l'actionnaire majoritaire	34 080	20 500	-	-	-	54 580
Intérêts courus sur emprunt envers l'actionnaire majoritaire	422	-	(422)	339	-	761
Total Dettes financières	43 007	20 500	(8 505)	339	(204)	55 341

18.1. Contrat de prêt de type « revolving » avec l'actionnaire majoritaire

Afin de permettre à la Société de financer ses besoins en fonds de roulement et de rembourser son endettement, notamment envers Kreos, la BPI et les établissements bancaires, la Société et Hologic Hub Ltd. ont conclu, le 14 août 2019, un contrat de prêt de type « revolving », en langue anglaise intitulé « Loan Agreement », amendé le 22 novembre 2019, le 12 février 2020, le 17 mars et le 23 juin 2020 pour un montant maximum cumulé de 67 millions d'euros. Postérieurement à la clôture de l'exercice (voir Note 41), le montant maximum de ce prêt a été porté à 73 millions d'euros par avenant en date du 19 janvier 2021.

Il présente les termes et conditions suivants :

- Date de maturité : 12 août 2024
- Taux fixe : 5,47% l'an
- Échéance des intérêts : Trimestriels
- Nantissements : Aucun
- Retenue de garantie : Aucune
- Remboursement anticipé : à tout moment sans prime ni pénalité, à condition que tous les remboursements anticipés soient d'un montant minimum de 500,000 euros et par tranches de 500,000 euros au-delà.

Au 31 décembre 2020, le montant tiré par la Société au titre de ce contrat de prêt s'élève à 54,6 millions d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	Total 31 déc. 2020	Total 31 déc. 2019
Capital	54 580	34 080
Intérêts courus	761	422
Total	55 341	34 502

Il est par ailleurs précisé que la Société a adhéré, dans le cadre de la conclusion du « Loan Agreement » en sa qualité de filiale d'Hologic Hub Ltd., à un *Intercompany Demand Promissory Note* en date du 29 mai 2015 conclu par Hologic, Inc., société mère du groupe Hologic, et ses filiales dans le cadre d'un *Credit and Guaranty Agreement* en date du 29 mai 2015 (et amendé ultérieurement) entre Hologic, Inc., Hologic GGO 4 Ltd et Bank of America, N.A., étant précisé que l'*Intercompany Demand Promissory Note* organise notamment la subordination par rapport aux obligations issues du *Credit and Guaranty Agreement* de certains flux entre membres du Groupe.

19. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Ces cotisations sont constatées en charge de l'exercice.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante. Ils sont relatifs aux régimes d'indemnité de départ en retraite des salariés français.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Provision pour engagements de retraite	520	414

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Au 1^{er} janvier	414	529
Coût des services rendus au cours de la période	63	86
Coût financier	3	9
Prestations payées	-	-
Réductions / cessations	-	-
Ecart actuariels	40	(209)
Différences de conversion	-	-
Au 31 décembre	520	414

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Coût des services rendus au cours de la période	63	86
Coût financier	3	9
Réductions / cessations	-	-
Prestations payées	-	-
Total	66	95

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Taux d'actualisation	0,33%	0,80%
Taux de revalorisation des salaires	3,0%	3,0%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux de charge sociale : Non cadres	25,0%	25,0%
Taux de charge sociale : Cadres	46,0%	46,0%

Les engagements sont calculés sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à 62 ans pour les non-cadres et à 64 ans pour les cadres.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France (table INSEE TD/TV 2013 - 2015). Les taux de mobilité retenus ont été déterminés sur la base des statistiques des dernières années. Ce taux représente un taux annuel moyen de mobilité de 11,5% des effectifs.

20. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Fournisseurs - part non courante	5	727
Produits constatés d'avance - part non courante	290	358
Total	295	1 085

La part non courante des fournisseurs correspond principalement aux paiements futurs actualisés des redevances minimales fixes sur les brevets et licences acquises.

La part non courante des produits constatés d'avance correspond aux contrats de maintenance dont la durée est supérieure à un an.

21. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Fournisseurs	3 518	4 803
Dont Part Courante	3 513	4 076
Dont Part Non Courante	5	727

22. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Dettes sociales	4 163	2 616
Produits constatés d'avance - part courante	817	918
Provisions pour risques et charges courants (cf détails)	568	552
Dettes fiscales	462	840
Avances reçues sur commandes et clients créditeurs	2 696	458
Divers	26	14
Total des autres passifs courants	8 732	5 399

Dans le cadre de la crise sanitaire, la société a obtenu un décalage de paiements représentant 5 mois de charges URSSAF pour un montant restant dû au 31 décembre 2020 de 1,511 milliers d'euros contre 281 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les produits constatés d'avance concernent, d'une part, les revenus liés à la technologie non intégralement reconnus à la signature du contrat mais étalés sur la période concernée, les produits de subvention d'exploitation étalés au rythme des charges encourues, et les prestations de service (principalement maintenance, service après-vente, extensions de garantie) dont le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu.

Les provisions courantes pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Garantie	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2019	436	150	586
- Dotation aux provisions	783	-	783
- Reprise de provision utilisée	(817)	-	(817)
- Reprise de provision non utilisée	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
Au 31 décembre 2019	402	150	552
Au 1 ^{er} janvier 2020	402	150	552
- Dotation aux provisions	522	170	692
- Reprise de provision utilisée	(676)	-	(676)
- Reprise de provision non utilisée	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
Au 31 décembre 2020	248	320	568

À la clôture de l'exercice, les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour garanties qui sont des provisions courantes. En effet, les ventes réalisées par le Groupe sont assorties d'une période de garantie d'un an. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Les dotations et

reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts directs des ventes.

Une provision de 150 milliers d'euros est comptabilisée pour couvrir des litiges dont le fait générateur est antérieur au 31 décembre 2017 et toujours d'actualité au 31 décembre 2020. Une provision de 170 milliers d'euros a été dotée sur l'exercice 2020 pour rénovation des bâtiments du siège social d'Aix-en-Provence suite à la résiliation du bail, à effet 30 septembre 2021.

La provision pour indemnités de départ en retraite est intégralement présentée en passifs non courants (voir Note 19).

23. Instruments financiers par catégorie

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les valeurs mobilières de placement, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation. La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments, de même que pour les dettes financières à taux variable.

Au 31 décembre 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	Prêts et créances au coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres de placement et trésorerie nantis	-	163	163
Dépôts versés	89	-	89
Clients et comptes rattachés	3 678	-	3 678
Actifs mis à la disposition du contrat de liquidité	-	74	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	2 414	2 414
Total 31 décembre 2020	3 771	2 652	6 419

	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	3 518	3 518
Passifs locatifs	-	330	330
Emprunt financier intragroupe (hors intérêts courus)	-	54 580	54 580
Total 31 décembre 2020	-	58 428	58 428

Au 31 décembre 2019 :

<i>En milliers d'euros</i>	Prêts et créances au coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres de placement et trésorerie nantis	-	163	163
Dépôts versés	190	-	190
Clients et comptes rattachés	6 299	-	6 299
Actifs mis à la disposition du contrat de liquidité	-	74	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	6 508	6 508
Total 31 décembre 2019	6 489	6 745	13 235

	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	4 803	4 803
Emprunt long terme	-	38 782	38 782
Passifs locatifs	-	572	572
Emprunt à court terme	-	2 077	2 077
Avances remboursables	-	2 148	2 148
Total 31 décembre 2019	-	48 382	48 382

24. Analyse de la variation du BFR

Détail de la variation du BFR En milliers d'euros	Détail variation				Variation BFR
	31-déc-19	31-déc-20	Variatio n	Chang e	
Stocks	6 474	7 921	(1 447)	(5)	(1 452)
Clients et comptes rattachés	6 299	3 678	2 621	5	2 626
Créance d'impôt recherche (CIR)	2 079	2 351	(272)		425 153
Autres créances	1 982	996	986	(1)	986
Fournisseurs et autres passifs	(10 005)	(11 972)	1 967	(8)	1 959
* part affectée aux frais de développement capitalisés nettoyée de l'encaissement du CIR capitalisé en 2019			3 855	(9)	425 4 272

25. Coût des ventes

La marge brute au cours des deux précédents exercices se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 déc 2020	31 déc 2019
Chiffres d'affaires Produits	14 596	22 540
Chiffres d'affaires Services	2 579	3 871
Autres revenus	2 058	343
Revenus Totaux	19 233	26 754
Coût des ventes	(10 501)	(14 303)
Marge brute sur revenu total	8 732	12 451
<i>Taux de marge brute en % du revenu total</i>	<i>45,4%</i>	<i>46,5%</i>
Marge brute sur chiffre d'affaires (1)	6 674	12 108
<i>Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires (2)</i>	<i>38,9%</i>	<i>45,8%</i>

(1) Marge brute sur chiffre d'affaires = Chiffre d'affaires – Coûts des ventes

(2) Taux de marge brute sur chiffre d'affaires = Marge brute sur chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires

La marge brute sur revenu total correspond aux revenus totaux (19,233 milliers d'euros) diminués du coût des ventes (10,501 milliers d'euros).

L'exercice 2020 a enregistré en autres revenus (2,058 milliers d'euros) relatif à un contrat de partenariat industriel et des management fees facturés au groupe actionnaire majoritaire Hologic.

La marge brute sur chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des ventes, soit 6,674 milliers d'euros en 2020 et 12,108 milliers d'euros en 2019.

Le coût des ventes d'équipements inclut :

- Le coût des achats des matières premières et composants ;
- Le coût de la production réalisée en Malaisie et de l'assemblage ;
- La provision pour garantie ;
- Les redevances dues ;

- Les provisions pour dépréciation de stocks pour obsolescence et mise au rebut.
- Le coût du service inclut :
- Le coût d'achat des pièces détachées ;
 - La provision pour garantie ;
 - Les frais de structure liés à l'activité de service après-vente ;
 - Les provisions pour dépréciation de stocks de pièces détachées destinées au service après-vente et sur pièces qui reviennent du terrain.

26. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante (hors frais de développement activés en immobilisations incorporelles) :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Personnel	1 436	873
Honoraires, Services extérieurs	467	450
Frais de voyage et d'animation	22	69
Dotations aux provisions et amortissements	1 938	2 133
Achats et consommables	-	-
Autres	315	145
Sous total dépenses	4 178	3 670
Subventions d'exploitation	(292)	(164)
Crédit d'impôt recherche	(651)	(612)
Sous total produits	(944)	(776)
	Total	2 894

Les frais de recherche et développement totaux se décomposent de la manière suivante incluant les frais de recherche et développement activés en immobilisations incorporelles :

En 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	Charges de R&D	Charges immobilisées	Dépenses engagées
Personnel	1 436	2 830	4 267
Honoraires, Services extérieurs	467	94	561
Frais de voyage et d'animation	22	18	40
Dotations aux provisions et amortissements	1 938	1 005	2 943
Achats et consommables	-	-	-
Autres	315	348	663
Sous total dépenses	4 178	4 295	8 473
Subventions d'exploitation	(292)	-	(292)
Crédits d'impôts et crédit d'impôts innovation	(651)	(1 708)	(2 359)
Sous total produits	(994)	(1 708)	(2 651)
Total	3 235	2 587	5 822

En 2019 :

<i>En milliers d'euros</i>	Charges de R&D	Charges immobilisées	Dépenses engagées
Personnel	873	3 232	4 105
Honoraires, Services extérieurs	450	82	531
Frais de voyage et d'animation	69	41	110
Dotations aux provisions et amortissements	2 133	940	3 073
Autres	145	460	605
Sous total dépenses	3 670	4 755	8 425
Subventions d'exploitation	(164)	-	(164)
Crédit d'impôt recherche	(612)	(1 282)	(1 895)
Sous total produits	(776)	(1 282)	(2 059)
Total	2 894	3 472	6 366

La société a poursuivi sur la période ses programmes de développement orientés vers de nouvelles fonctionnalités de l'Aixplorer MACH®.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D et de coûts de sous-traitance. Elles intègrent également la charge d'amortissement des coûts de développement activés.

27. Frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Personnel	3 872	5 735
Honoraires, Services extérieurs	7 710	2 521
Frais de voyage et d'animation	1 332	2 795
Dotations aux provisions et amortissements	987	519
Autres	754	748
Total	14 654	12 319

Les frais commerciaux et de marketing incluent principalement les coûts :

- de déploiement commercial ;
 - de marketing ;
 - de développement de la force de vente associée ;
 - les frais généraux engagés par les filiales commerciales.
- Au cours de l'exercice 2020, SuperSonic Imagine a signé des accords de distribution non exclusive avec plusieurs entités du groupe Hologic (voir Note 40). En application de ces contrats, les entités de distribution sont considérées comme des Limited Risk Distributors et se voient assurées une marge de distribution (résultat opérationnel / chiffre d'affaires) de 3%. A ce titre une charge de 4,946 milliers d'euros a été comptabilisée en Frais commerciaux et marketing sur l'exercice 2020 relative à l'égalisation de la marge de distribution des entités de distribution.

28. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Personnel	3 043	1 937
Honoraires, Services extérieurs	1 885	1 682
Frais de voyage et d'animation	59	152
Dotations aux provisions et amortissements	413	362
Autres	(176)	(94)
Total	5 229	4 039

Les frais et généraux et administratifs incluent principalement les coûts :

- des salaires des départements « direction générale », « direction administrative et financière », « informatique », « affaires réglementaire et qualité » et le département « Test ».
- des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants, des coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité (obtention des certifications pour les produits du Groupe)
- des coûts d'assurance à l'exclusion de ceux pris en compte en frais commerciaux et de marketing

29. Frais des opérations

Les frais du département opérations se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Personnel	1 333	1 282
Honoraires, Services extérieurs	211	168
Frais de voyage et d'animation	28	51
Dotations aux provisions et amortissements	79	67
Autres	127	66
Total	1 778	1 634

Sa fonction se détaille ainsi :

- Définir la politique en matière de production industrielle en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise.
- Effectuer les choix d'investissement concernant l'outil de production
- Optimiser de façon transversale les moyens de production : piloter la mise en œuvre d'un système d'information, développer les synergies entre les sites de production...

- Conclure des partenariats industriels
- Piloter la politique d'achats et de sous-traitance industrielle de l'entreprise

Les frais d'opérations incluent principalement les coûts des départements : « achats », « logistique », « satisfaction client », « administration des ventes » et la branche « Service » du Groupe.

30. Autres produits / (charges) opérationnels

Les autres produits / (charges) opérationnels sont non significatifs sur les deux exercices présentés et sont principalement composés des pertes et gains de change opérationnels.

31. Autres produits / (charges) opérationnels non courants

Les autres produits / (charges) opérationnels non courants sont comptabilisés en application des méthodes décrites en Note 3.27 sur la détermination du résultat opérationnel non courant.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Accord litige Verasonics	-	(5 252)
Frais liés au changement d'actionnaire majoritaire	-	(2 807)
Passage en perte des coûts de changement ERP lié au changement d'actionnaire majoritaire	-	(1 225)
Divers	(640)	(41)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(640)	(9 326)

Les charges opérationnelles non courantes 2020 sont principalement liées à :

- indemnités liées au départ de Michèle Lesieur, Directrice Générale, indemnités approuvées par l'assemblée générale du 16 juin 2020 ;

A titre de rappel, les charges opérationnelles non courantes 2019 étaient principalement liées à :

- Des frais liés au règlement du litige Verasonics pour 5,3 millions d'euros ; La Société avait annoncé le 16 mai 2019 avoir signé un accord avec Verasonics mettant ainsi fin aux différentes procédures judiciaires entre les sociétés relatives aux droits de propriété afférents au produit Aixplorer® ;
- Des frais liés au changement d'actionnaire majoritaire pour 2,8 millions d'euros.
- La mise au rebut d'un projet ERP (immobilisations incorporelles) pour 1,225 millions d'euros.

32. Charges d'exploitation par nature

Les charges d'exploitation par nature se décomposent de la manière suivante (hors frais de développement activés en immobilisations incorporelles, voir détails en Note 26) :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Achats y compris variation de stocks	8 849	11 094
Dotation aux amortissements	2 599	2 713
Salaires et traitements	7 896	8 461
Charges sociales	2 581	2 768
Impôts et taxes	566	700
Sous-traitance	5 388	1 112
Services extérieurs	2 425	2 949
Frais de voyage et d'animation	1 255	2 545
Charges de Location	250	87
Marketing et publicité	302	763
Honoraires, commissions et redevances	3 439	10 497
Subventions et crédit d'impôt recherche	(944)	(1 094)
Dotation et Reprises de provisions	650	(790)
Valeur Nette Comptable d'éléments actifs mis au rebut	-	1 225
Autres	138	1 475
Total	35 394	44 506

33. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante (hors frais de développement activés en immobilisations incorporelles, voir détails en Note 26) :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Salaires et traitements	7 896	8 217
Charges sociales	2 581	2 768
Paiements fondés sur des actions	165	244
Engagements de retraite	66	86
Total	10 708	11 315

Au 31 décembre 2020, le Groupe emploie 165 personnes, contre 173 au 31 décembre 2019.

34. L'Ebitda

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-20	31-déc-19
EBITDA	(12 716)	(4 887)

Le groupe définit l'EBITDA comme le Résultat opérationnel courant retraité des impôts et taxes et des amortissements et provisions.

Au total, l'EBITDA évolue de (160)% soit une dégradation de 7,8 millions d'euros pour une perte s'élevant à (12,7) millions d'euros en 2020 contre une perte de (4,9) millions d'euros en 2019.

L'EBITDA 2020 correspond au résultat opérationnel courant, soit (16,2) millions d'euros, retraité des impôts et taxes de (967) milliers d'euros et des amortissements et provisions de (2,5) millions d'euros. L'EBITDA 2020 totalise ainsi -12,7 millions d'euros.

L'EBITDA 2019 correspond au résultat opérationnel courant, soit (8,4) millions d'euros, retraité des impôts et taxes de (888) milliers d'euros et des amortissements et provisions de (2,6) millions d'euros. L'EBITDA 2019 totalise ainsi (4,9) millions d'euros.

35. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2020	31 déc 2019
Perte de change	(37)	(109)
Intérêts financiers	(3 097)	(5 168)
Charges financières	(3 134)	(5 276)
Gains de change	20	-
Intérêts financiers	4	13
Plus-value de cession de la filiale US	-	524
Produits financiers	24	537
Résultat Financier	(3 110)	(4 740)

L'exercice 2020 constate une perte de 3,110 milliers d'euros contre 4,740 milliers d'euros en 2019 soit une amélioration de 1,630 milliers d'euros.

Outre les intérêts financiers dus au titre de l'exercice, les intérêts financiers décaissés incluent sur 2020 les indemnités de remboursement anticipé des dettes financières hors groupe pour un montant de 0,4 million d'euros.

La perte 2019 s'expliquait principalement par le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire effectué auprès de Kreos qui avait généré une perte financière de 2,6 millions d'euros sur l'exercice 2019, et la cession de la filiale SuperSonic Imagine Inc. à Hologic pour un prix de 2,7 millions d'euros, ayant généré une plus value comptable de cession de 524 milliers d'euros.

36. Charge d'impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France, en raison des éléments décrits dans le tableau ci-après.

Le montant des reports déficitaires disponibles s'élève en base à un montant total de 176,1 millions d'euros dont principalement 170,6 millions d'euros pour l'entité française, 3,2 millions d'euros pour la filiale allemande et 2,3 millions d'euros pour la filiale anglaise. Ces reports déficitaires n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés actifs, en application des principes décrits en Note 3.25.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Résultat avant impôt	(19 912)	(22 491)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (28% pour 2020 et 31% pour 2019)	(5 575)	(6 972)
Effet d'impôt sur :		
Déficits reportables de la période non activés et actif non constaté sur différences temporaires	6 174	7 542
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	(658)	(644)
Paievements fondés sur des actions non déductibles	46	75
Imposition forfaitaire de l'établissement en Chine	24	15
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-
Autres différences permanentes	-	-
Différences de taux d'imposition	-	-
Charge (produit) d'impôt effectif	11	16

37. Résultat par action

37.1. De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(19 922)	(22 508)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	24 149 368	23 549 849
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	(100 732)	(107 789)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	24 048 636	23 442 060
Résultat net par action de base (en euros)	(0,83)	(0,96)

37.2. Dilué

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en Note 17 (détail du nombre restant en circulation, ainsi que le nombre exerçable au 31 décembre des deux dernières années). Au cours des périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (stock-options, actions gratuites...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action présenté est identique au résultat de base par action.

38. Accords de licences

38.1. Licences acquises ou prises

Lors de sa création, le Groupe a conclu des accords de licences sur des brevets de base.

Lors de la deuxième levée de fonds en 2008, le Groupe a fait l'acquisition des brevets CNRS licenciés lors de sa création, et de la quote-part du CNRS sur les brevets pris en copropriété issus du contrat cadre de collaboration avec le CNRS (contrat 2006 à 2008). Ces accords prévoient également le versement de royalties.

En 2014, la Société a signé un nouvel accord de licence mondiale non exclusive sur l'ensemble du portefeuille de brevets d'un acteur majeur de l'industrie, dans le domaine de l'équipement et des méthodes de l'imagerie médicale par ultrasons.

À ce jour, la Société est engagée au versement de royalties dont le montant est indexé sur une partie de son chiffre d'affaires et dont la charge est comptabilisée en Autres charges d'exploitation.

38.2. Licences octroyées

À travers un accord signé le 3 mars 2014, la Société a concédé à un acteur industriel majeur une licence mondiale et non exclusive sur certains de ses brevets. Cet accord est valable au moins jusqu'en novembre 2023, en contrepartie du paiement de redevances étalé sur 2014 et 2015. L'intégralité de ces redevances a été reconnue en « Autres revenus d'exploitation » en 2014. Cet acteur s'est également engagé à ne pas opposer à la Société les brevets dont elle est propriétaire dans le domaine de l'imagerie médicale par ultrasons. La Société a également négocié un accord de licence croisée en 2016 impliquant une licence non exclusive et mondiale de certains de ses brevets à un deuxième acteur industriel majeur. Depuis, aucune autre licence n'a été octroyée.

39. Engagements

39.1. Investissements

Les commandes d'immobilisations engagées mais non encore réalisées ne sont pas significatives.

39.2. Nantissements donnés

Nantissement de titres de placement :

Des titres de placement à hauteur de 158 milliers d'euros ont été nantis au profit de la société BNP Paribas Real Estate à titre de caution sur les loyers des locaux d'Aix en Provence. Ce nantissement a été délivré pour une période de neuf ans s'achevant le 30 septembre 2024. Ce nantissement sera levé le 30 septembre 2021, soit à la fin du bail résilié en 2020, prenant fin en septembre 2021.

39.3. Autres engagements donnés

Le bail commercial signé par la Société pour ses locaux situés à Aix-En-Provence, renouvelable pour une période de trois ans, courait jusqu'au 17 juillet 2017. Ce contrat a été tacitement reconduit et prendra fin le 30 septembre 2021.

En juillet 2015, la Société a signé un bail pour un espace situé à Aix en Provence, renouvelable pour une période de trois ans, qui court jusqu'au 30 juin 2018. Un avenant a été signé en novembre 2018 permettant le départ du bâtiment concerné à chaque trimestre moyennant un préavis de 6 mois et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

Ces contrats font l'objet d'une comptabilisation en droits d'utilisation et passifs locatifs en application de la norme IFRS 16 (voir Note 10).

Le bail commercial signé par la Société pour ses nouveaux locaux situés à Aix-En-Provence débutera au 1^{er} octobre pour une durée de 10 ans et celui-ci prendra fin au 30 septembre 2031. La Société a la possibilité de dénoncer le contrat à la fin de la 2^{ème} période triennale.

Les engagements restants à ce titre au 31 décembre 2020 sont de 3,198 milliers d'euros (non actualisés – loyers restant dûs) pour la période courant jusqu'au 30 septembre 2031. Ce contrat fera l'objet d'une comptabilisation en droits d'utilisation et passifs locatifs lors de son entrée en jouissance le 1^{er} octobre 2021, en application de la norme IFRS 16 (voir Note 10).

39.4. Engagements reçus

Le montant des créances clients à la clôture fait l'objet d'une clause de réserve de propriété prévue dans les conditions générales de vente, au bénéfice du Groupe.

Le Groupe bénéficiant du concours de la BPI dans le cadre du financement de ses activités de recherche et développement, a reçu des engagements destinés à financer une partie de ses futurs travaux, sous forme de subventions d'exploitation :

- Les engagements et produits encaissés sur subventions se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Subventions encaissées			Montant de l'aide au Contrat	Solde à recevoir	
	Avant 2019	2019	2020			Total Cumulé
ICARE - OSEO	2 129	0		2 129	2 838	0*
DARMUS- DGA	645			645	645	
CARDIO - ANR	215			215	215	
TUCCIRM - ANR	126			126	126	
Elastobus - OSEO	454			454	454	
TUCE -OSEO	1 208			1 208	1 208	
Micro Elasto - ANR	181			181	186	4
PLIK - OSEO	54			54	133	79
PLIK - Pays d'Aix	25			25	80	55
PLIK - PACA					80	80
BITHUM - ANR	112			112	118	6
IDITOP - OSEO	335			335	335	
IDITOP - PACA	250			250	250	
Cartographics - INCA INSERM	133			133	133	
Capacité - BPI SOLUS	344		40	384	408	24
Ultra Fast 4D-ANR	92			92	306	214
RHU STOP AS	105		49	154	203	49
Total	6 407	0	89	6 496	7 716	1 220

* subvention Icare : au cours de l'exercice 2017, la Société a trouvé un accord avec Bpifrance, financeur de ce programme, dans la mesure où une partie des objectifs initiaux n'ont pas aboutis. Le solde de la subvention ne sera jamais acquis.

40. Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'administration et de la direction générale, exécutifs et non exécutifs.

Les seuls éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataires sociaux sont décrits ci-après, la Société n'en a pas accordé par ailleurs.

Les rémunérations à verser sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Salaires et traitements	692	462
Rémunération (ex jetons de présence)	33	91
Païements fondés sur des instruments de capitaux propres	165	244
Total	890	797

Autres parties liées

Le Groupe n'a pas de parties liées autre que les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale ainsi que tout membre ou affilié du groupe Hologic (actionnaire majoritaire de la Société).

Les montants relatifs au groupe Hologic dans les comptes clos le 31 décembre 2020 sont les suivants :

• Emprunt Hologic et intérêts courus	55,341 milliers d'euros	
• Créances clients (créditrices)	(1,938) milliers d'euros	
• Intérêts financiers de l'exercice	(2,552) milliers d'euros	
• Ventes de produits	1,590 milliers d'euros	
• Ventes de services	38 milliers d'euros	
• Facturation de management fees	1,787 milliers d'euros	
• Uniformisation de la marge de distribution des entités de distribution (1) milliers d'euros (comptabilisés en Frais commerciaux et marketing)		(4,946)

(1) Au cours de l'exercice 2020, SuperSonic Imagine a signé des accords de distribution non exclusive avec plusieurs entités du groupe Hologic. En application de ces contrats, les entités de distribution sont considérées comme des Limited Risk Distributors et se voient assurées une marge de distribution (résultat opérationnel / chiffre d'affaires) de 3%.

41. Evènements postérieurs à la date de clôture

41.1 Avenants au contrat de prêt intitulé « Loan Agreement » entre la société SuperSonic Imagine S.A et la société Hologic Hub Ltd., actionnaire majoritaire

En date du 19 janvier 2021, le contrat de prêt intitulé « *Loan Agreement* » conclu en date du 14 août 2019 entre la société SuperSonic Imagine S.A et la société Hologic Hub Ltd., actionnaire majoritaire, a fait l'objet d'un avenant afin d'augmenter le montant maximum cumulé du contrat de prêt de 67 à 73 millions d'euros.

41.2 Impacts de la pandémie de Covid-19

S'agissant de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité du Groupe, veuillez-vous référer à la Note 1.2 Faits marquants de l'exercice.

41.3 Gouvernance

Lors de sa réunion du 19 janvier 2021, le Conseil d'administration :

- a pris acte de la démission de Madame Patricia Dolan de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, de membre du comité d'audit et de membre du comité des nominations et des rémunérations de la Société ;
- a pris acte de la démission de Monsieur John LaViola de ses fonctions de censeur du Conseil d'administration ;
- a décidé de coopter Madame Souad Belarbi en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Patricia Dolan, démissionnaire, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations. Madame Souad Belarbi a été nommée pour la durée restant à courir du mandat de Madame Patricia Dolan, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il est précisé que la ratification de la cooptation de Madame Souad

Belarbi en qualité d'administrateur sera soumise à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- a décidé de nommer Monsieur Andrew Chard, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, en qualité de membre du comité d'audit de la Société.

42. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, comprennent les comptes de SuperSonic Imagine, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	31 déc. 2020	31 déc. 2019
France	SuperSonic Imagine	Société-mère	Société-mère
Royaume-Uni	SuperSonic Imagine Ltd.	100%	100%
Allemagne	SuperSonic Imagine Gmbh	100%	100%
Italie	SuperSonic Imagine Srl	100%	100%
Chine	Supersonic Imagine (Shanghai) Medical Devices Co. Ltd.	100%	100%
Chine	SuperSonic Imagine (H.K) Limited	100%	100%

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 est identique à celui de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe n'a procédé à aucune acquisition ou création de société.

Il n'existe aucune restriction au contrôle de ses filiales, détenues à 100% et totalement contrôlées par la société mère.

Les comptes statutaires de la filiale anglaise SuperSonic Imagine Ltd. ne seront pas audités pour leur clôture annuelle en date du 31 mars 2021. En effet, la Société va invoquer l'exemption d'audit au Royaume-Uni, conformément au S479A of the Companies Act 2006, dont elle peut bénéficier dans la mesure où les comptes de la filiale SuperSonic Imagine Ltd. sont consolidés dans les présents états financiers consolidés, qui font l'objet d'un audit.

Le 27 décembre 2019, la Société avait procédé à la cession de la totalité des actions de sa filiale située aux Etats-Unis SuperSonic Imagine Inc. et d'une créance de la Société sur SuperSonic Inc., à la société Hologic Inc., société de droit américain détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Hologic Hub Ltd. (actionnaire majoritaire de la Société), pour un prix de cession de 2,718 milliers d'euros encaissé en numéraire avant la clôture de l'exercice 2019. La trésorerie existante dans la filiale à la date de cession s'élevait à 249 milliers d'euros. Le résultat de cession enregistré sur l'exercice 2019 en résultat financier s'élevait à 524 milliers d'euros (voir Note 31), incluant pour (641 milliers d'euros) des différences de conversion recyclées en résultat (voir tableau « Etat du résultat global consolidé » de la Partie 3 (Comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)). La filiale américaine a été consolidée dans les comptes du groupe jusqu'au 27 décembre 2019 et a contribué à hauteur de 3,658 milliers d'euros de chiffre d'affaires et (2,004 milliers d'euros) de perte nette sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, avant élimination des intragroupes réciproques.

Le bilan simplifié de la filiale cédée à la date de cession se présentait comme suit :

En milliers d'euros	27 déc 2019
Immobilisations corporelles	8
Stocks	550
Clients et comptes rattachés	1 254
Autres actifs courants	64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	249
Total de l'actif	2 125
Total des capitaux propres	(21 306)
Compte courant intragroupe	22 761
Fournisseurs et dettes rattachées	100
Autres passifs courants	570
Total du passif et des capitaux propres	2 125

Cette filiale, créée en mars 2007 dont le siège social se situait à Weston (Floride – États-Unis d'Amérique), avait pour activité principale d'assurer l'activité commerciale sur le territoire américain ainsi que des activités de marketing pour la Société. Cette filiale comptait neuf collaborateurs au 31 décembre 2018.

43. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant en charge au compte de résultat de l'exercice se décompose comme suit :

<i>Honoraires des Commissaires aux Comptes En € H.T</i>	Ernst & Young et Autres	TALENZ ARES AUDIT	Ernst & Young et Autres	TALENZ ARES AUDIT
	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2019	
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	84 000	35 500	84 000	35 500
Services autres que la certification des comptes	1 500	-	16 614	-
Total	85 500	35 500	100 614	35 500